



MESSAGE DU SYNDIC

Chers Ratons, chères Ratonnes,

Je vais m'abstenir de vous parler du Coronavirus, vu que l'on entend bientôt parler presque plus que de cela. Je vais juste vous demander d'être prudents et de vous protéger !

A l'heure où vous lisez ces mots, il ne reste plus que quelques mois avant la fin de la législature 2016 – 2021. Je vais revenir sur quelques sujets positifs traités pendant cette période.

Il y a plusieurs années de cela, on trouvait un abattoir dans le bâtiment communal de la rue de l'Ancien-Four. Après sa désaffectation, ce local a été utilisé pour entreposer le matériel des pompiers. Vide pendant quelques années, il a été transformé à la fin de 2016 afin d'y accueillir l'Atelier Chocolat. Blaise Kraysenbühl, l'artisan chocolatier, s'occupe depuis lors de nos papilles gustatives ainsi que de notre moral ! N'hésitez pas à le visiter.

En 2017, la ligne du LEB a été transformée et adaptée afin de permettre une plus grande vitesse de circulation des trains, depuis notre gare jusqu'au passage à niveau de Bercher. Les deux chemins agricoles de la Sauge ont été refaits à neuf en raison d'une utilisation lourde lors de ces travaux.

En 2017, l'étude de la rénovation du bâtiment de la boulangerie a été entreprise. Les travaux ont débuté en 2018 et ont duré jusqu'au début de 2019. La boulangerie Bal-Blanc a pu entrer dans ses nouveaux locaux en décembre 2018. Les trois appartements ont été loués au printemps 2019. Aujourd'hui, avec un peu de recul, nous sommes très satisfaits de ces travaux. Le bâtiment a bonne allure et nous sommes heureux d'avoir un commerce au village ainsi que des petits appartements à louer. Un grand merci aux copropriétaires qui ont dû supporter le chantier et qui ont parfaitement refait leur partie du bâtiment qui présente ainsi maintenant un seul et élégant ensemble. Ce fut le dossier le plus conséquent de la législature, mais aussi un des plus plaisants.

Pendant l'hiver 2016 – 2017, des toilettes publiques ont été créées dans le bâtiment de la gare.

En 2019, nous avons commencé à discuter et à chercher des solutions pour classer en zone de protection des eaux les terrains du Bochet, soit les parcelles agricoles où se trouvent nos sources d'eau potable. Un échange de terrain communal avec un terrain privé en zone de sources, appartenant à Michel Jaunin, a été fait. Après plusieurs séances, aidés de Prometerre et de l'AIAE, des contrats de location et d'utilisation ont été signés afin de protéger toute cette zone en 2020. Depuis cette date, il n'y a plus que de l'herbe sur toute la surface. Un grand merci aux propriétaires et aux exploitants qui ont permis cette réalisation nécessaire et utile.

La route de Possens, de la sortie du village jusqu'à Peyres-Possens, a été élargie et refaite pendant l'été 2020. Ce sujet a été traité par le Canton, la route étant cantonale.

Pendant l'automne 2020, la conduite d'eau potable de la route de Possens a été remplacée depuis la Croisée jusqu'à la voie ferrée. Merci aux riverains pour leur compréhension. La couche de base d'enrobé a été mise en place à cette occasion et le tapis final sera posé en 2021.

Ce n'est qu'une petite partie des sujets traités lors de cette législature mais ils sont tous liés directement à notre commune. Ces projets nous ont motivés et ils ont apporté des avantages à notre village.

Je remercie très sincèrement mes collègues et toutes les personnes qui œuvrent de près ou de loin pour notre commune.

Bonne suite à tous et portez-vous bien !

François Guignard
syndic de Fey



DIVERSIFICATION DANS L'AGRICULTURE SUISSE

Sous l'impulsion de l'Office fédéral de l'agriculture, la paysannerie est amenée depuis plusieurs années à pratiquer des activités de diversification afin de compléter des revenus insuffisants en raison de la baisse des prix des produits agricoles que les paiements directs ne compensent pas entièrement. L'avantage est que les paysans pourront continuer ces activités à partir de soixante-cinq ans, âge dès lequel ces paiements ne sont plus attribués.

De plus, l'exploitation des forêts, dont de nombreuses parcelles sont en possession des agriculteurs, est déficitaire depuis longtemps. Leurs propriétaires sont ainsi privés d'un revenu complémentaire puisque les forêts représentaient naguère les carnets d'épargne des paysans.

EXEMPLES DE DIVERSIFICATION

- Vente directe de produits de la ferme, pommes de terre, lait, fromages, légumes, fruits et miel pour donner quelques exemples
- Cultures différentes, noisettes par exemple
- Agroforesterie
- Accueil à la ferme pour des brunches
- Création de maisons d'hôtes
- Élevage d'ânes
- Activités équestres, pension pour chevaux
- Commerce de fourrage ou de paille
- Réparation d'anciens tracteurs ou de voitures de collection
- Élevage de bufflonnes, de bœufs des Highlands ou de cochons laineux
- Fabrication et vente de plaquettes pour le chauffage et bois de feu
- Transports de toutes sortes
- Et même certains travaux de terrassement
- Travail à temps partiel dans un autre secteur d'activité
- Un mariage avec une institutrice donne aussi de très bons résultats

QUELQUES EXEMPLES À FEY



Dominique Laurent, labours à l'ancienne.



Marc Jaunin, fabrication et vente de bois de feu.



Christian Peguiron, commerce de fourrage.

DIVERSIFICATION DANS NOTRE RÉGION

Prenons plusieurs exemples pour voir plus en détail comment les agriculteurs de notre région réagissent face au grave problème de la baisse de leur revenu.

Noisettes et noisetiers à Echallens en 2020

Une chaîne pour la prise en charge et le conditionnement des noisettes vient d'être mise en place dans un bâtiment de l'exploitation agricole de l'association Henchoz - Pittet à Echallens.

Cette installation ultramoderne et complexe de fabrication française permet un conditionnement des noisettes presque entièrement mécanisé après leur récolte qui est elle aussi mécanisée comme on l'a vu dans un article paru en 2019. Elle fonctionne depuis peu de temps à la satisfaction de ses propriétaires.



La toute nouvelle installation pour le conditionnement des noisettes, trieuse, laveuse, sècheuse.

A leur arrivée dans l'exploitation, les noisettes sont tout d'abord débarrassées des déchets verts qui les accompagnent, feuilles ou branchages.

Elles sont ensuite lavées à l'eau froide dans un tambour de lavage puis séparées des pierres par flottement dans un petit bassin fermé.

Les noisettes passent alors dans une soufflerie pour l'élimination des petits déchets légers qui pourraient encore être présents.

A la fin de la chaîne, elles sont séchées par de l'air chauffé entre 30° et 40°. Un dernier triage s'effectue à la main à la sortie d'une autre machine. C'est la seule intervention manuelle de toute la chaîne, puis les noisettes sont stockées dans des paloxes de 600 litres.



Patrick Henchoz derrière sa trieuse.

La suite du travail doit obligatoirement se faire dans une usine de produits alimentaires, une huilerie par exemple. Les locaux agricoles ne sont pas admissibles pour la fabrication de denrées comestibles.

Trente hectares de terre vaudoise sont actuellement cultivés en noisetiers. La production de vingt hectares est prise en charge à Echallens pour le moment. Cette récolte 2020 représente environ trois tonnes.

La récolte et le traitement des noisettes vont durer environ un mois cette première année. Selon les conditions météorologiques et les expériences qui seront faites dans les années à venir, la durée du conditionnement pourrait être raccourcie. Une rentabilité n'est pas attendue avant une dizaine d'années.

Actuellement, cette diversification agricole est financée entièrement par des capitaux privés.

Une partie de la récolte est destinée à la production d'huile et une autre partie à la vente en fruits à coques. Les producteurs de noisettes aimeraient que les consommateurs suisses s'habituent à acheter les noisettes avec leurs coquilles comme c'est le cas dans les pays voisins.



Quelques belles noisettes de la production de cette année.

Expérience à suivre.

La passion des Bühler des frères Urs et Jean-Pierre Messer à Oppens

L'entreprise des frères Messer, très puissamment mécanisée, ne compte pas moins de neuf tracteurs tous immatriculés. Elle exploite de grandes cultures et élève des vaches allaitantes. Cette entreprise est encore active dans la production et la vente de plaquettes de bois pour le chauffage et le commerce de paille. Les frères Messer, très actifs, sont ainsi bien occupés. Mais une de leurs activités préférées est la réparation et la transformation des tracteurs Bühler, activité destinée à compléter les revenus de leur exploitation si on fait abstraction du nombre d'heures passées à ce travail, en hiver principalement, quand il reste du temps de libre. Urs est en charge principalement de l'exploitation alors que Jean-Pierre s'occupe de la mécanique, domaine qui est sa passion et dans lequel il s'est formé tout seul à la suite de son CFC d'agriculteur.

Ils ont encore en réserve quatre ou cinq tracteurs Bühler sur palette qui sont en attente de leur transformation. Les tracteurs Bühler des années 1960 ne peuvent plus être utilisés valablement de nos jours sans d'importantes modifications. Ils ne sont plus assez puissants et sont dépourvus d'hydraulique ainsi que des avantages des tracteurs modernes. Ces anciens tracteurs sont achetés sur le marché des occasions et auprès d'agriculteurs qui cessent leurs activités ou qui ont besoin de tracteurs plus modernes. Ils proviennent en général de Suisse allemande et seront revendus à des collectionneurs ou même à des utilisateurs nostalgiques du passé.



Urs et Jean-Pierre Messer devant un tracteur en réparation désignant un disque de frein qui vient d'être usiné sur place.



Et comme résultat résultat final, deux Bühler surgis du passé.

Quel travail

Pour transformer un ancien tracteur il faut commencer par tout démonter sauf le moteur qui, selon son état, sera révisé dans une autre entreprise ou remplacé par un moteur neuf. Les différentes pièces sont alors sablées sauf celles de la boîte à vitesses. Celles qui sont défectueuses sont remplacées par d'autres fournies par la maison Bühler qui les fabrique encore ou usinées sur place avec des machines adéquates, les disques de freins notamment.

Ces travaux sont fort nombreux et très compliqués, amélioration de l'hydraulique, pose de vérins additionnels et de prises hydrauliques multiples, modification et renforcement des freins, adjonction de freins de remorques, pose d'une direction assistée et d'un arceau de sécurité, installation d'une traction avant et d'un relevage avant, modification de la taille des pneus, réfection du système électrique et surtout adaptation d'un moteur qui corresponde à la puissance de ces tracteurs modifiés qui peuvent développer à ce moment-là de 100 à 200 chevaux alors que les tracteurs d'origine n'en comptaient en général que de 35 à 135.

Et tout à la fin des travaux, arrive l'expertise faite par un représentant du Service des automobiles qui vient se rendre compte sur place de la conformité de ces véhicules presque surgis du néant afin de procéder à un complément d'homologation. Le permis de circulation étant délivré, tout est prêt pour une nouvelle utilisation dans l'agriculture ou pour le plaisir des collectionneurs.

LES TRACTEURS BÜHRER

Bühler est un fabricant et une marque de tracteurs suisse fondé par Fritz Bühler en 1927. Son siège est à Hinwil dans le Canton de Zurich. Fritz Bühler est décédé en 1974. L'entreprise a été reprise en 1979 par la famille Mägerle qui la dirige encore.

En 1929, Fritz Bühler a fait construire son premier tracteur agricole, doté d'un moteur Ford, par la Maison Mumag à Hinwil (ZH). A la suite de la reprise de cette maison par un autre propriétaire, Fritz Bühler s'est mis à produire ses tracteurs en créant sa propre entreprise. Durant les années cinquante et soixante, la maison Bühler vendait jusqu'à quinze unités par jour. Mais la fin des années soixante voit le déclin de l'entreprise qui, malgré sa reprise par Rapid en 1973, doit cesser toute production en 1978.

On retiendra pourtant la fameuse boîte à vitesses Triplex, enclenchable sous charge, ou la boîte à vitesses Tractospeed, qui permettait de passer les vitesses comme dans du beurre.

Aujourd'hui, la Maison Bühler SA à Hinwil est en mains de la famille Mägerle depuis 1979. Elle continue à livrer des pièces de rechange et s'occupe, entre autres activités, de la réparation, de la transformation ou la de restauration de ces tracteurs qui ont pris une valeur historique.

Source : archives agrihebdo.ch

La paysannerie montre donc ainsi qu'elle est capable de s'adapter à des situations nouvelles et difficiles.

Après la culture des noisettes à Villars-le-Terroir et à Echallens, ainsi que la résurrection des tracteurs Bühler à Oppens, prenons un troisième exemple.

Compostage de déchets verts au nord du Gros-de-Vaud

Plusieurs agriculteurs de cette région se sont unis dans le but de valoriser les déchets verts des villages voisins. Ces composteurs sont Pierre-François Duc à Rueyres, Christian Salvisberg à Bercher, Daniel Menétrey à Pailly et Hermann Gerber à Vuarrens. Ils ont fait l'achat d'une machine qui brasse et aère les déchets. Ils conditionnent ainsi les déchets verts des déchèteries de Fey, Bercher, Rueyres, Pailly et Vuarrens. Les branches sont tout d'abord broyées par une déchiqueteuse de l'entreprise Schärer d'Oppens. Le broyat est mélangé avec les déchets de jardin, les gazons et les végétaux faiblement ligneux. Ces déchets sont ensuite déposés sur un champ en bordure d'une chemin carrossable.



Brassage d'un andains de broyat par Pierre-François Duc.



Bac à déchets de jardin de la déchèterie de Fey.

Pour transformer ce broyat en engrais vert, il faut en aérer les andains régulièrement en les brassant mécaniquement une fois par semaine pendant une dizaine de semaines en général afin de bien oxygéner le produit.

Le broyat est naturellement acide sans transformation. Grâce à une oxygénation régulière, il devient légèrement alcalin.

Les engrais minéraux sont en général trop acides. Les engrais végétaux donnent un sol plus aéré qui retient mieux l'azote et favorise la vie microbienne.

Les sols actuels manquent en général de matières organiques en raison de la diminution des troupeaux de bétail et de la baisse, en conséquence, de la quantité du fumier à épandre.

Un compostage bien conditionné fait monter la température dans les andains et élimine ainsi de nombreuses graines indésirables telle que les graines de tomates ou de courges qui sont les plus résistantes. Le compost est utilisable au bout d'un an environ, ou de quatre à cinq mois s'il est bien travaillé. Lorsqu'il ne dégage plus de gaz ou de vapeur d'eau lors du brassage, cela signifie qu'il a bien chauffé, que la nature a fait son travail et que le compost est prêt à

l'emploi. Mais une quantité suffisante d'eau dans les andains est aussi nécessaire à une bonne transformation.

Et tout à la fin, ce compost est épandu sur les champs comme on le ferait pour du fumier.

Les déchets de plastique représentent les plus grands ennemis des composts. Ils ne se décomposent pas dans les andains ni dans le sol et il faut les enlever à la main pour autant qu'on les repère.

L'enlèvement et le broyage des déchets sont facturés aux communes. Cette activité de faible rapport est bonne pour la nature. Composter les branches et les gazons, c'est mieux que les brûler ou les transporter en camion sur des routes de fort trafic. Pensons à aider ces agriculteurs en éliminant le plastique de nos déchets de jardins.

La Feuille de Foyard de Fey



D'après les renseignements fournis par Patrick Henchoz à Echallens, Urs et Jean-Pierre Messer à Oppens et Pierre-François Duc à Rueyres.

VANDALISME AUTOMOBILE



Rodéos automobile dans des champs d'herbe ou sur des terrains de football. Actes susceptibles de dénonciation et de sentences. A combien s'élève l'amende préfectorale ? Que ceux qui ont été condamnés s'annoncent.

Traces de roues sur une parcelle d'herbe au Signal.

LES LICHENS - UN NOUVEAU MONDE À DÉCOUVRIR DANS NOTRE VILLAGE



Fig. 1. Plusieurs mosaïques de lichens rencontrées à Fey, de véritables « peintures » artistiques et naturelles.

En ma qualité de loupe de botaniste, l'hiver a toujours été long et ennuyeux... Posée sur le bureau durant plusieurs mois à prendre la poussière, j'attendais chaque année avec impatience les premières floraisons du printemps. Mais depuis quelques temps un groupe d'organismes discrets, mais néanmoins d'une richesse extraordinaire, titille ma lentille et pimente mes sorties hivernales : les lichens!

Omniprésents dans notre environnement, ils se rencontrent dans de nombreux endroits de notre village, la plupart du temps à partir du moment où vous franchissez votre pas de porte. Ouvrez grand les yeux, laissez-vous guider pour une brève escapade dans le monde des lichens, et allons voir ce que l'on peut découvrir sur le territoire de Fey.

Les Lich..quoi ?

Un lichen est formé de plusieurs organismes vivants qui se sont associés pour garantir leur survie et leur reproduction : un champignon et une algue. Le champignon ne fait pas de photosynthèse, en d'autres termes, il n'a pas les capacités d'utiliser la lumière pour fabriquer les molécules nécessaires à sa croissance. Il s'est donc associé au cours de l'évolution à une algue qui, elle, fait la photosynthèse, mais à condition qu'elle soit dans un milieu relativement humide. Ainsi l'algue produit les sucres dont a besoin le champignon, en échange d'un abri contre les rayons du soleil, la sécheresse et les prédateurs. De manière schématique un lichen peut-être décrit comme une couche d'algue prise en sandwich entre deux couches de tissus de champignon. Chacun des deux organismes y trouve son compte et ils deviennent interdépendants. On appelle ceci une symbiose.

Les lichens sont dotés de propriétés étonnantes. Ils sont par exemple capables de survivre à des périodes de sécheresse beaucoup plus longues que les plantes à fleurs, ils peuvent se reproduire à partir de spores (reproduction sexuée, fig.2), mais aussi à partir de petits fragments emportés par exemple par le vent (reproduction asexuée) qui vont se déposer et se développer pour former un nouvel individu, génétiquement strictement identique au lichen dont il provient. Il existe dans le monde plus de 20'000 espèces de lichens, dont 1'800 se rencontrent en Suisse.

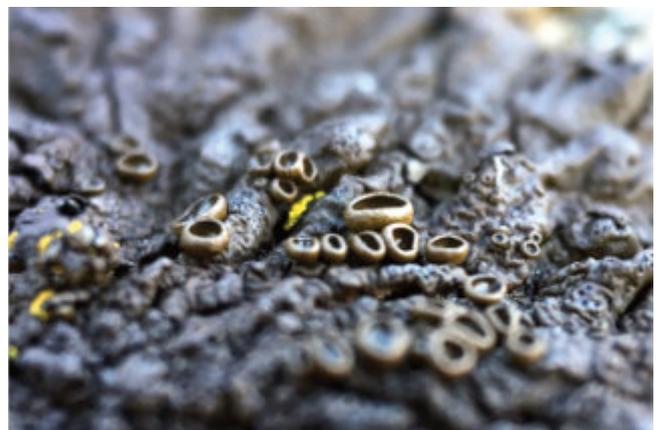


Fig. 2. Ces petites soucoupes (apothécies) renferment les spores de cette espèce de lichen (*Xanthoparmelia pulla*).

Les nombreux rôles des lichens

Les lichens ont d'importants rôles écologiques. Ils participent à la formation des sols et à leur protection dans certains milieux (pelouses alpines, milieux semi-arides). Ils sont, avec les mousses, des organismes dits pionniers, ou colonisateurs. Ils permettent de retenir et de stocker de l'eau de pluie, servent de nourriture à certains animaux, d'habitats pour de nombreux invertébrés, etc.

Leur présence permet d'identifier des pollutions atmosphériques, certaines espèces croissent lorsque l'air est chargé en azote, alors que d'autres vont disparaître si la teneur en soufre devient trop importante. Les lichens peuvent aussi être consommés ou utilisés dans la pharmacopée, il s'agit sans aucun doute de la plus ancienne utilisation des lichens, qui perdure dans certaines régions du monde. On utilise par exemple des pastilles de « mousse d'Islande » pour soulager la toux, mais contrairement à ce que leur nom indique, ces pastilles sont fabriquées à partir d'un lichen commun en altitude (*Cetraria islandica*).

Halte aux idées reçues !

Les lichens ne sont ni des parasites (comme le mildiou ou l'oïdium), ni des décomposeurs (contrairement aux moisissures). Leur support, qu'il soit fait de bois ou de pierre, ne leur sert qu'à se fixer, et non à se nourrir ! C'est l'algue qui fournit la nourriture, pas leur substrat. Ainsi il ne sert strictement à rien de vouloir s'en débarrasser en brossant le troncs d'un arbre ou les pierres d'un muret ! Le seul effet d'une telle action sera s'abîmer l'écorce de l'arbre ou la roche, et de détruire en quelques seconde des organismes qui auront mis plusieurs années à pousser. Car oui la croissance des lichens est lente, parfois extrêmement lente. Cela induit une extrême sensibilité aux changements environnementaux brutaux (pollutions, changements de gestion forestière, destruction des habitats, etc.). Comme l'ensemble des groupes du vivant, on assiste aujourd'hui à un déclin de la biodiversité lichénique, il est donc important de prendre conscience de leur présence et de leurs besoins et de protéger les habitats de ces organismes, afin de garantir la pérennité de leurs rôles dans notre environnement.

À LA DÉCOUVERTE DES LICHENS DE FEY

Sur les vieilles pierres (au cimetière)

Les pierres tombales ou les vieux murets abritent une grande diversité d'espèces, dont le cortège va varier selon la composition chimique des roches (calcaires, siliceuses, etc.).

Certains lichens sont dit crustacés, car ils forment une croûte qui épouse la surface du substrat (fig.4), d'autres sont dit foliacés et présentent des "feuilles » rampant sur leur support (fig.5). Ces lichens vivant sur les roches sont appelés lichens saxicoles.



Fig. 3 De gauche à droite: pilier de l'abri à l'entrée du cimetière, pierre tombale, muret à l'est du cimetière.

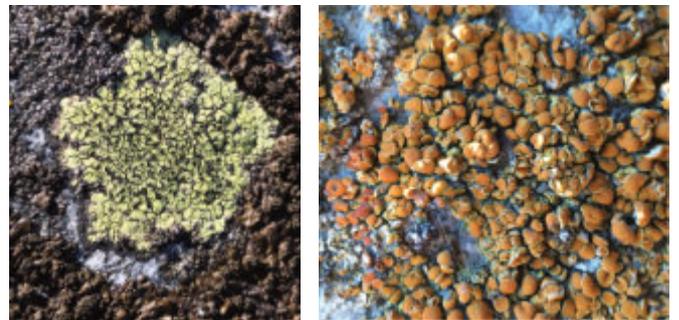
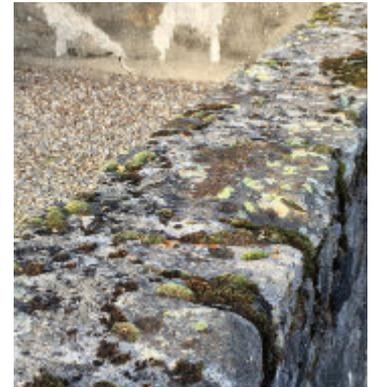


Fig. 4. Deux lichens crustacés saxicoles (*Rhizocarpon geographicum* à gauche, *Caloplaca* sp. à droite) observées au cimetière.



Fig. 5. Lichen foliacé (*Physcia caesia*) observé au dos d'une pierre tombale.

Sur le bois mort (banc proche de la gare et piquets du chemin des Onlyons)

Les lichens vivant sur le bois mort sont appelés lichens lignicoles. On en trouve bien entendu en forêt, mais aussi sur d'autres supports plus inattendus, comme les planches des vieux bancs ou encore sur les piquets soutenant les clôtures de certains pâturages.



Fig. 6. De gauche à droite : banc proche de la gare et sommets de deux piquets sur le chemin des Onlyons.

Quelques espèces de lichens présentent des petites « trompettes », ce sont des podétions (fig.7), qui portent des apothécies brunes ou rouges. Certains lichens foliacés, comme le *Parmelia sulcata* (fig. 8), croissent aussi bien sur le bois mort que sur l'écorce des arbres vivants.



Fig. 7. Fructification de deux espèces de *Cladonia* (*Cl. coniocraea* à gauche, *Cl. fimbriata* à droite) observés sur les piquets du chemin des Onlyons.



Fig. 8. A gauche, *Parmelia sulcata* sur un piquet, à droite, *Xanthoria parietina* sur les planches du banc près de la gare.

Sur les arbres isolés (tilleul proche de la gare)

Les troncs des arbres isolés présentent des conditions écologiques bien différentes de ceux que l'on peut observer en forêt. Ces troncs sont en effet beaucoup plus exposés à la lumière et aux vents et on y trouve de nombreux lichens (fig.9), dont certaines espèces menacées, comme *Anaptychia ciliaris* (fig. 10, à gauche). Cette espèce a été observée sur plusieurs arbres isolés présents sur le territoire communal. Ce lichen a la particularité de se développer là où l'air est de bonne qualité, un bon signe pour notre commune !



Fig. 9. Tilleul de la gare et détail de l'écorce dévoilant une belle mosaïque de différentes espèces de lichens.



Fig. 10. De gauche à droite, *Anaptychia ciliaris*, *Xanthoria candelaria* et *Ramalina farinacea*.

Références :

Vust, M., P. Clerc, C. Habashi & J.-C. Mermilliod (2015). Liste rouge des lichens du canton de Genève. Hors-série n° 16. Conservatoire et Jardin botaniques de la Ville de Genève.

Scheidegger, C. & P. Clerc (2002). Liste Rouge des espèces menacées en Suisse: Lichens épiphytes et terricoles. Ed. Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage OFEFP, Berne, Institut fédéral de recherches WSL, Birmensdorf, et Conservatoire et Jardin botaniques de la Ville de Genève.

Toutes les photographies sont de l'auteur, et toutes ont été prises à Fey.

Loïc Liberati
Biologiste, Fey



TRANSFORMATION DE QUELQUES FERMES DANS LE VILLAGE

Ferme Debétaz à la route d'Echallens



Dans les années 1950, avant les transformations de 1957



Le rural sera transformé prochainement en habitations

Ferme Laurent à la route d'Echallens



Dans les années 1900, avant le raccordement au grenier en pierre



Le rural a été transformé en habitation à partir de 1998

Ferme Annen, précédemment Pelet à la route de Sugnens



Avant l'incendie de 1945



Ce bâtiment, reconstruit après un incendie est encore à vocation agricole

Ferme Métraux ou ferme du Marthélaz au chemin de Micheron



Dans les années 1910 avant rénovation et agrandissement en 1934 ou 1935



Après transformation dans les années 1990. Le rural est actuellement en cours de remplacement par des logements



PETITE CHRONIQUE DU DÉCONFINEMENT

Hommage aux invisibles

Profitons de ces difficiles périodes de confinement et de déconfinement chargées de questionnements et de craintes pour rendre un hommage aux invisibles. Ce sont toutes les personnes qui travaillent dans l'ombre, après les heures habituelles de travail ou parfois la nuit, généralement seules. Ce travail, difficile et ingrat, est nécessaire, indispensable mais pas toujours apprécié à sa juste mesure ni payé en proportion des efforts fournis. Ces personnes travaillent à rendre nos vies possibles, agréables et saines sans reconnaissance ni remerciements suffisants.

Marie-José, concierge active et dévouée, travaille en silence depuis de très nombreuses années afin de tenir la grande salle propre, accueillante, bien fleurie et disponible pour les enfants des écoles, les sociétés et tous les autres nombreux utilisateurs et utilisatrices. Elle fait aussi en sorte que notre église soit accueillante, propre et bien chauffée lors des offices auxquels elle est toujours présente.



Marie-José, concierge de la grande salle et de l'église, toujours efficace et serviable.

Sans les concierges et leur travail inlassable, la réouverture des classes et de la salle de gym n'aurait pas été possible. Remercions-les.



Susana, concierge très dévouée et très efficace de notre beau collège, nettoie et désinfecte, depuis la rentrée scolaire du 11 mai, tous les jours les salles de classe avec des produits très puissants.

Susana, concierge de l'école, toujours efficace et souriante.



Rosa exerce, avec toujours la même bonne humeur, le très difficile travail de concierge d'une partie de la gare LEB, travail que de très nombreuses personnes ne voudraient pas faire. Elle a aussi la charge de la conciergerie du refuge forestier et du bâtiment de la boulangerie.

Rosa, concierge du refuge forestier et d'une partie de la gare LEB, toujours efficace et disponible.

Avec Patricia, les locaux de la maison de commune sont très propres et ce bâtiment est magnifiquement fleuri.



Patricia, concierge de la maison de commune, efficace et souriante.



Karin, notre postière, distribue courrier, factures et sourires par la même livraison. Elle met un bonne ambiance partout où elle passe.

Karin, postière toujours souriante.

Là où Pascal passe, la mauvaise herbe trépanse.



Pascal, employé communal.

Il en est de même pour les personnes qui travaillent dans les hôpitaux et dans tous les locaux utilisés collectivement, toutes ces personnes, toujours présentes, dont on ne veut remarquer que ce qu'elles ne font pas mais qui sont indispensables au fonctionnement du pays

La Feuille de Foyard de Fey 

90^{ÈME} ANNIVERSAIRE EN 2020

Trois dames ont fêté leur 90ème anniversaire en 2020.



Antoinette Jaunin le 13 juin 2020, qu'on voit ici en compagnie de sa fille Corinne.



Gisèle Salvisberg le 18 août 2020 qu'on voit en compagnie de son fils Yvan sur cette photo.



Ida Pasche le 23 septembre.

La FEFEFE adresse tous ses vœux à ces heureuses nonagénaires.

QUELQUES INFORMATIONS CONCERNANT L'ASIRE

(Association scolaire intercommunale de la région d'Echallens)

Voilà déjà bientôt cinq ans que je suis l'évolution de notre Association scolaire intercommunale de la région d'Echallens en tant que déléguée de la Municipalité de Fey.

Cette association fut créée en 2014 à la suite du vote populaire de septembre 2011 sur la nouvelle loi sur l'enseignement obligatoire (LEO). Elle s'occupe des bâtiments scolaires, de leurs conciergeries, des transports des élèves, des restaurants scolaires, des bibliothèques et de beaucoup d'autres choses encore.

Depuis cette date, l'ASIRE a pris une grande envergure dans le Gros-de-Vaud. Elle englobe 27 communes pour un total de 28'300 habitants. Ses 3'890 élèves sont répartis dans 4 établissements scolaires.

Les frais de fonctionnement de l'Asire sont entièrement à la charge des communes, le Canton payant, pour sa part, les salaires des enseignants.

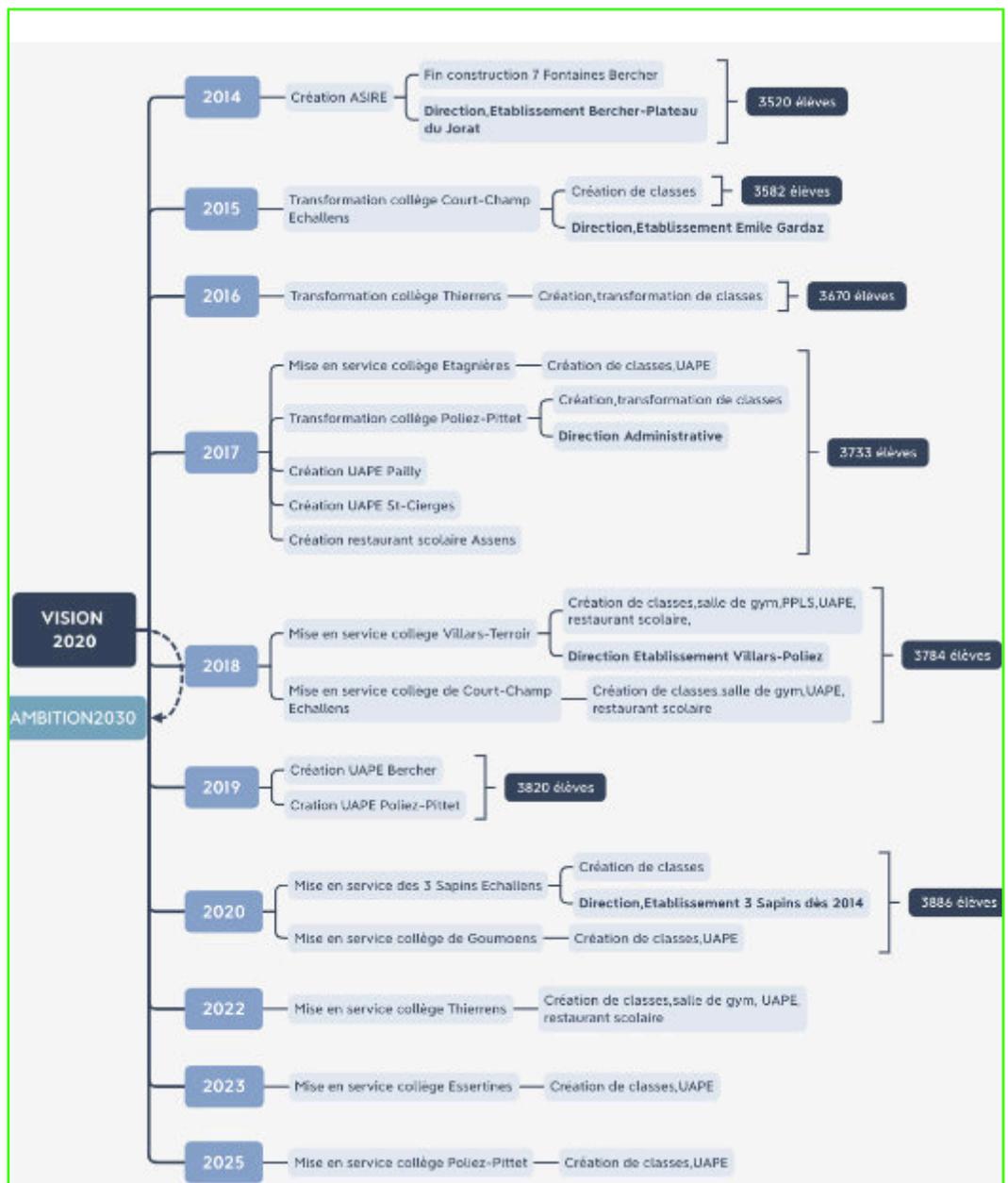
Le coût par habitant s'est élevé à 581.- francs en 2019. Le plafond d'endettement est de 90 millions jusqu'à la fin de la législature en cours, soit fin juin 2021.

Notre établissement primaire et secondaire de Bercher- Plateau du Jorat a compté 1'238 élèves dans l'année scolaire 2019 - 2020.

Depuis six ans l'ASIRE suit une stratégie baptisée VISION 2020 (repenser l'école de la région pour relever les défis de demain) et qui devrait s'achever en 2025.

Pour ce faire, 54 préavis ont été votés dont 53 ont été acceptés par le Conseil intercommunal de l'Asire.

PLAN DES INVESTISSEMENTS - VISION 2020 pour les bâtiments scolaires



Pour arriver à ce résultat, 21 petits collèges de 18 villages auront fermé définitivement leurs portes dont malheureusement notre beau collège de la Rochette qui cessera de recevoir des élèves en 2023.

L'ASIRE comptait 36 sites scolaires en 2014. Elle en détient 21 à ce jour pour arriver à 17 en 2025.

Accueil parascolaire, journée continue et restaurant scolaire.

Conformément au cadre légal, l'ASIRE met en place des infrastructures et gère la prise en charge des élèves en dehors des heures d'école. Cette prestation est mise en place en coordination avec l'EFAJE (Entraide familiale et accueil de jour des enfants du Gros-de-Vaud et environs).

Les locaux des UAPE (unité d'accueil pour écoliers) sont pris en charge par l'EFAJE et sont cautionnés par les communes.

- **1P à 4P** Prise en charge de l'EFAJE – UAPE.
- **5P à 6P** Prise en charge par l'EFAJE ou l'ASIRE en fonction des infrastructures de l'UAPE ou restaurants scolaires.
- **7P à 11P** prise en charge par l'ASIRE - Restaurants scolaires.

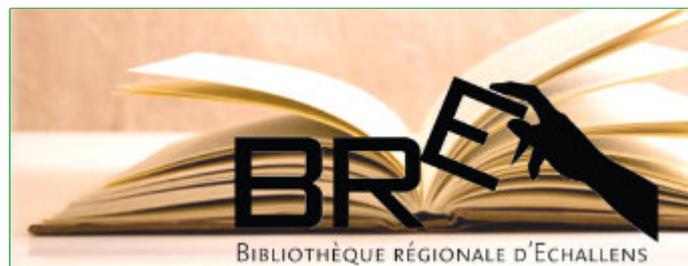
La nouvelle vision se nomme **AMBITION 2030**. Elle a pour but de se préparer et de répondre aux changements sociaux, législatifs et scolaires à venir ainsi que de finaliser la Vision 2020.

Vous pouvez trouver diverses informations sur le site www.asire.ch ou auprès de la soussignée.

Sabine Freymond
Municipale



QUELQUES PRESTATIONS POUR JEUNES ET MOINS JEUNES DE NOTRE COMMUNE.



Le prêt des livres de la bibliothèque régionale est gratuit pour les enfants domiciliés dans notre commune. Il est payant pour les adultes.

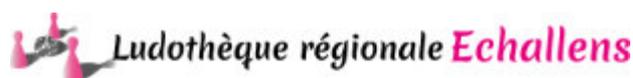
Horaires: consulter le site internet.

Bibliothèque Régionale Echallens

Collège de Court-Champ
Chemin du Grand-Record 50b
Case postale 76
1040 Echallens
T: 021/316.30.90

E: bibliotheque.cdsc@vd.ch

www.bibliotheque-echallens.ch



La ludothèque a pour objectif de faire reconnaître le rôle socio-culturel du jeu pour tous et pour tout âge. La ludothèque est un lieu d'échanges, de partage et de rencontres pour le plaisir de tous. Elle est aussi un espace d'expérimentation des règles, du respect de l'autre et du bien collectif. A Echallens, elle dispose d'un catalogue de 2'200 jeux et jouets.

La ludothèque vous reçoit toujours sur rendez-vous.



Ludothèque régionale d'Echallens

Ch. du Grand-Record 54B
1040 Echallens
T: 021/882.26.72

E: info@ludo-region-echallens.ch

www.ludo-region-echallens.ch

ÉMILIE (EMMY) DEBÉTAZ, 105 ANS D'HISTOIRES À RACONTER



Le 29 août 2020, une délégation de la Municipalité de Fey a rendu visite à son aînée pour célébrer en sa compagnie ses 105 ans d'existence. Une occasion précieuse d'entendre l'histoire d'une vie qui fut tout sauf un long fleuve tranquille. Un récit d'une franchise affirmée et assurément précis, ponctué d'humour ou d'un verbe acéré, qui nous fit parcourir plus d'un siècle d'histoire. Emmy Debétaz a traversé deux guerres et deux pandémies mondiales ; la seconde a malheureusement eu raison de sa longévité.

Aînée de 11 enfants, Emilie Krebs (de son nom de jeune fille) est née le 31 juillet 1915 à Lavigny. Elle grandit à Morges jusqu'en 1926 puis est envoyée vivre chez ces grands-parents, paysans-vignerons, à Denens.

Alors qu'elle atteint ses 16 ans, Emmy s'en va découvrir la côte d'or zurichoise en travaillant comme aide de ménage dans une riche famille établie à Meilen. Elle y travaille six mois puis passe six autres mois en ville de Zürich dans une famille juive.

De retour en Suisse romande, elle est engagée comme bonne à tout faire à Morges. Les conditions de travail sont mauvaises, la famille qui l'accueille poussant le vice jusqu'à commander deux sortes de pains au boulanger, celui de moins bonne qualité lui étant réservé.

Après un semestre de précarité, Emmy rentre chez ses parents désormais à Aubonne et gagnera sa vie en réalisant des pièces de bijouterie en cuivre.

En 1938, Emmy se marie. Elle épouse un paysan et s'installe dans sa ferme à Ballens. Le climat en Europe est alors instable. Alors qu'il profite d'un voyage de noce à Venise, le couple reçoit un courrier de la famille pour les avertir qu'un certain Hitler devient menaçant et qu'il serait peut-être plus prudent de rentrer...

Il apparaîtra malheureusement rapidement que

l'époux d'Emilie n'est pas en mesure de s'occuper de son domaine ni de sa famille. Emmy se retrouve souvent seule aux commandes et doit gérer la ferme en plus de ses trois enfants. Le divorce, rare à l'époque, est inéluctable. Le préfet de la région facilite la procédure pour, semble-t-il, pouvoir mieux tirer un profit personnel de la vente du domaine agricole. Il fait pression pour que les vaches soient vendues et va même jusqu'à organiser la mise du bétail sans en avertir Emilie. L'amertume est encore palpable.

Emmy part donc avec ses deux filles, Ariane et Martine, à Morges et nous explique avec émotion que son fils aîné, Gérald, est placé aux cultures maraîchères où il y garde les moutons, ceci afin d'alléger la pension que doit lui verser son ex-mari. Par conséquent, Gérald ne pourra pas suivre l'école secondaire.

Pour faire bouillir la marmite, Emilie prépare et sert des repas à des ouvriers. Ceux-ci ne payant pas régulièrement, il lui arrive même de n'avoir plus qu'un seul franc dans le « niaffe ». Il faut chercher des revenus ailleurs. On lui confie quelques tâches dans une vigne à Chigny.

De meilleures conditions arrivent lorsqu'Emilie est engagée à la biscuiterie Oulevay. Nous sommes au début des années 1950 et son salaire horaire se monte à 1.50 CHF de l'heure. Un jour, un maroquinier vient la débaucher en lui promettant un salaire de 1.60 CHF. Mauvais choix. Le maroquinier s'était bien gardé

de lui indiquer qu'il ne pouvait lui fournir un emploi que pour la période de Noël. Emilie survit en faisant quelques heures de ménage puis déménage à Rolle après avoir trouvé un nouveau travail dans un atelier de mécanique de précision.

Les jours heureux arrivent enfin. Emilie rencontre Charly Debétaz, le « gentil Charly », alors chef de gare à Fey. Ils se marient en 1958 et reprennent ensemble le « Café du Haut » qui se trouvait à l'actuelle route d'Echallens 20. Ils tiendront cet établissement pendant cinq agréables années puis doivent se résoudre à fermer. Charly est atteint dans sa santé suite à une grave crise d'épilepsie. Les médecins lui déconseillent fortement de continuer la « vie de bistrot ». Il retourne travailler pour le LEB, à Echallens cette fois, où il s'occupe du personnel jusqu'à la retraite.

Emmy et Charly profiteront alors de leur temps libre en réalisant de nombreuses balades à la montagne en moto ou en voiture. Voiture qu'Emilie regrette d'avoir abandonné trop vite car en ayant déposé son permis à 70 ans, « 35 ans sans conduire, c'est long ! ».

A la fin de notre entretien, au moment de prendre congé, Ariane et Martine, aident leur maman à se lever avec une tendresse qui ne laisse aucun doute sur les sentiments qui les lient toutes les trois. Elles nous expliquent qu'elles sont très proches de leur maman et que c'est tout naturel qu'elles s'en occupent beaucoup car elles ont vécu de nombreuses années rien que les trois et qu'elles ont dû se serrer les coudes.

La preuve est faite qu'on récolte ce que l'on sème, surtout quand on s'aime..

Emilie Debétaz a été emportée par le COVID-19 le 22 novembre dernier, maladie qu'elle a contractée lors d'un séjour à l'hôpital. Au vu de la forme qu'elle présentait lors de notre visite, nous ne pensions pas que son temps était autant compté. La Municipalité est d'autant plus reconnaissante d'avoir pu partager cet agréable moment en sa compagnie et celle de sa famille.

Pour la Municipalité, **Cécile Laurent Haldimann**

VOYAGES DE MÉMÉ



Pour la petite anecdote, une heure après notre passage chez ma mémé avec mes collègues municipaux, elle m'appela pour me dire qu'elle avait oublié (ou pas eu le temps) de nous parler de ses nombreux voyages. Alors, elle m'écrivit une lettre, de sa belle écriture, pour compléter l'article qui allait paraître.

En hommage à ma mémé (appelée ainsi dans toute la famille, toutes générations confondues), je tenais à exaucer son souhait.

C'était ma mémé, elle était unique. Pour terminer, quoi dire de plus? Qu'elle a fait un saut en parapente à 85 ans et un tour en moto à 102 ans? Elle était bien unique.

Sabine Freymond



J'ai oublié de vous parler de mes voyages.

VOICI SA LETTRE:

"J'ai oublié de vous parler de nos voyages. Je suis allée deux fois à Londres pour retrouver mes filles Ariane et Martine.

Plus tard, j'ai gagné un voyage en Floride au Comptoir de Lausanne. Charly m'accompagna ainsi qu'Ariane, comme interprète.

On est allés aussi en Tunisie, en Corse, à Chypre, au Maroc en passant par Gibraltar et plusieurs fois en Italie et à Palma de Majorque.

Etant veuve, je me souviens être allée seule en Norvège, l'aller en avion, le retour en car.

Pendant quinze ans, nous avons loué un chalet à l'année à Château d'Oex et avons bien marché dans toute la région."

A FEY ON FAIT DE BONS GÂTEAUX! ... MAIS PAS QUE... VOICI LA LISTE DES "PETITES MAINS" DE FEY



En cette période de pandémie et d'instabilité, nous avons pu constater à quel point les échanges de proximité sont primordiaux. Réaliser la liste des entreprises et des prestataires de service actifs dans notre village sonnait donc comme une évidence.

Sophie Pochon et Guy Boucard sont les instigateurs de cet inventaire et la Municipalité les remercie vivement pour leur important travail!

Vous pensez que votre nom mérite d'apparaître sur ce document? Aucun problème! Cette liste est vouée à évoluer sans cesse et sera mise à jour régulièrement tout en étant disponible sur le site internet de la commune. Vous pouvez vous annoncer à l'adresse suivante: commune@fev-vd.ch.

Nous prions d'ailleurs toutes les personnes que nous aurions oubliées de nous en excuser.

Pour la Municipalité, **Cécile Laurent Haldimann**

Artisans

Boutique VerreTige

Bijoux et cadeaux en verre, magasin sur rdv
Atelier de fabrication de bijoux pour 2 personnes
Initiation 40.-/pers.

Lydia Laurent
Rte de Possens 23

☎ 079/459 64 42

www.vertige.ch

Créalaetitia

Objets décoratifs en béton
Bijoux en béton et résine, en self service

Rte d'Echallens 20

☎ 079/334 97 11

Facebook Créalaetitia

Caroline Liberati

Emballages réutilisables à la cire d'abeille

Divers formats disponibles

Rue de Vuarrens 7

☎ 078/623 85 66

Anita Rérat

Gâteau en pâte à sucre créatif et numbercake

Ch. du Châtelard 14

☎ 079/642 24 26

anitarerat.wixsite.com/monsie

L'Etoile à Malice

Création en couture pour enfants et nouveaux-nés

Couture créative sur demande

Lucie Bourgeois-Jaunin

Rue de l'Ancien Four 9

✉ luciejaunin@hotmail.com

Instagram [etoileamalice](https://www.instagram.com/etoileamalice)

Savonnerie du Nillet

Savons artisanaux
Cours de saponification à froid individuel/groupe

Possibilité de créer son savon selon ses besoins

Œufs de poule, canard et oie

Tout en self service

Guy Boucard

Chemin de Nillet 1

✉ savonnerie.nillet@yahoo.com

Instagram [Savonnerie_du_Nillet](https://www.instagram.com/Savonnerie_du_Nillet)

Sylvie Jaunin

Création au crochet amiguroumi, doudou
Habit de poupée

Rue de la Mécanique 2

☎ 078/721 93 05

Instagram [chezsissi](https://www.instagram.com/chezsissi)

Terre de Tara

Cosmétiques 100% naturels, produits d'entretien, fabrication artisanale.

Fabrication personnalisée en fonction des type de peau, allergies ou intolérances

Sandra Déglon

Ch. du Mont 12

☎ 079/674 61 87

www.terredetara.ch

Nos petites mimines

Création en couture pour enfants et nouveaux-nés

Sophie Peguiron

Rte de Vuarrens 11

☎ 079/532 20 88

Instagram [nospetitesmimines](https://www.instagram.com/nospetitesmimines)

Vente à la ferme et alimentation

Jaunin Marc

Pommes de terre, jus de pommes en saison, légumes Bio du maraîcher, biscuits, farine, bois de feu, copeaux, allumage et divers produits en self service

Viande de bœuf 1/8, 1/4 ou 1/2 bête

Rte d'Echallens 18

☎ 079/290 34 75

Facebook [ferme jaunin](https://www.facebook.com/ferme_jaunin)

Gilles Salvisberg

Pommes de terre

Viande de porc, saucisse à rôtir

Rte de Possens 29

☎ 079/945 76 12

Dominique Laurent

Pommes de terre

Rte de Bercher 1

☎ 021/887 70 70

Philippe Métraux

Miel, pomme de terre, œufs

Huile de noix et raisinée

Ferme de Bétaz 1

☎ 021/887 74 02

Claude poissons

Poissons frais, lac, mers, coquillages, crustacés et spécialités.

Le vendredi, devant le Café central de 10h à 10h15

☎ 079/949 27 14

Organice

Abonnements de panier de légumes Bio livrés à domicile ou à retirer sur place du mois de mai à octobre

Samuel Emery et Steven Jacquenoud

Rte du Chatelard 16

☎ 079/552 77 50

www.organice-productions.ch

Françoise Carnal

Service traiteur

Table d'hôtes 3^{ème} âge via

Pro Senectute

Rte de Vuarrens 18

☎ 079/441 30 39

Nomad Pasta

Food Truck

Famille Jaccard

Ch. de la Bégude 3

☎ 079/435 20 58

Facebook [nomadpasta](https://www.facebook.com/nomadpasta)

Christian Annen

Distillerie à façon Christian Annen

Rte de Sugnens 5

☎ 079/217 50 44

Pressoir communal

Broyage, pressurage de pommes en septembre et octobre

Jean-Louis Pesquet, préposé

☎ 021/887 78 33

Soins du corps

Angie's institut

Pédicure à domicile

Chemin de Loverens 18

☎ 078/653 51 80

www.angiesnails.ch

Françoise Carnal

Podologue, soins du pied,

pédicure à domicile

Rte de Vuarrens 18

☎ 079/441 30 39

Effey Coiffure

Sur rendez-vous
Dames : 45.- Homme : 25.-
Enfants : 15.-/20.-

Patricia Maistrello

Rte de Vuarrens 10

☎ 079/247 51 83

☎ 021/882 50 12

Alena Gehri

Manucure et pédicure, gel et semi-permanent

Rte d'Echallens 4

☎ 078/729 79 92

Instagram [alena_sbeauty](https://www.instagram.com/alena_sbeauty)

Pédi-fit

Podologue, sur rendez-vous

Barbara Guignard

Rte de Bercher 2

☎ 079/577 91 05

Bien-être

Patrick Haefliger (Pat Naegeli)

Magnétiseur - Reiki

Rte d'Echallens 4

☎ 079/315 89 45

www.magnetiseur-reiki.ch

Murielle Jaunin

Physiothérapeute Spécialisation mère-enfant

Acupuncture, Shônishin (sans aiguille)

Vente de déodorant naturel

Rue de l'Ancien Four 7

☎ 079/456 80 24

www.physio-vd.ch

Audrey Laurent

Massage, Réflexologie, Reiki

Symptothermie

Reconnue ASCA

Rte d'Echallens 5

☎ 079/639 22 04

www.audreylaurent.ch

Sara Filipe

Massages classiques et thérapeutiques

Reconnue ASCA

Rue de la Mécanique 6

☎ 076/723 79 45

www.sara-massages.ch

Claire Peguiron

Secret pour brûlure et hémorragie, médiumnité, Encrage, rééquilibrage énergétique, nettoyage entité

Contact par sms

Rte de Possens 11
☎ 079/466 59 47

Mantal'o

Massages relaxants du corps ou de la tête

Sylvie Soltermann
Rte d'Echallens 24
☎ 079/633 40 53

Sandra Lo Verde

Purification, nettoyage et protection de l'âme, bioénergie et médiumnité

Impasse de la grande lignée 4
☎ 079/784 01 17
www.la-graine-de-vie.ch

Gym adulte**Nina Wadell**

Yoga Shape, Fitness et Eveil Kundalini

mardi 19h-20h à la grande salle
mercredi 9h15-10h15 place de l'Eglise 10
vendredi 9h-10h place de l'Eglise 10

☎ 079/292 80 56
f Nina Waddell

Gym douce

Gym adaptée au rythme de chacun, dès 65 ans

à la grande salle, mercredi 9h-10h
Micheline Peguiron
☎ 079/350 60 40
✉ micpeg@bluewin.ch

Activités pour enfants**Mish-Mash**

Atelier enfants dès 4 ans, Bricolage, dessin, pâte à sucre, scrapbooking
Gâteau créatif en pâte à sucre

Alena Gueri
Rte d'Echallens 4
☎ 078/729 79 92
www.mish-mash.ch

La Malle O Z'histoires

Contes et atelier bricolage pour enfants de 4 à 8 ans

Katia Ruegger
Ch. du Gottrau 1
☎ 079/333 95 74
www.mozh.ch

Les Poneys des Hautes Herbes

Une autre façon d'apprivoiser les poneys! Cours et balades en plein air, découvertes, anniversaires, poney-luge

Aurélien Rufener
Ch. du Chatelard 16
poneshautesherbesh@gmail.com
f lesponeshautesherbesh

Gym de Fey

Gym pour enfants 1P et 2P le jeudi à 16h30, pour les 3P et 4P le jeudi à 17h30 et sport et jeux pour les 9 ans et plus de 18h45 à 20h le mercredi et le jeudi

Grande salle de Fey
✉ gymfey@hotmail.com

Animaux**Chez Nicole**

Toilettage pour chien, sur rendez-vous

Nicole Merminod
Ch. du Mont 3
☎ 079/567 42 27

Yvan Hodel

Communication animale
Ch. de la Bégude 4

☎ 079/458 80 87
www.lavoixdesanimaux.ch

Auteurs**Fabrice Pittet**

Auteur, romans d'heroic fantasy
Ch. du Gottrau 1

☎ 079/612 75 77
f Fabrice Pittet-auteur
www.dernier-bastion.ch

Éric Victor Laurent

Auteur, livre de cuisine: Amore Mio, édition LBBL (cuisine Italienne)

Ch. des Onlyons 3
☎ 021/887 73 22

Horticulteurs / paysagistes**Hortica**

Aménagement et entretien du jardin

Eric Méda
Rte d'Echallens 35
☎ 079/342 62 07
www.hortica.ch

Depping Jardin Sàrl

Paysagisme

Didier Depping
Rte de Possens 15
☎ 021/881 28 90
www.depping-jardins.ch

Organice

Paysagisme

Samuel Emery et Steven Jacquenoud
Rte du Chatelard 16
☎ 079/552 77 50
www.organice-productions.ch

Ateliers**Boucard Sàrl**

Réparation et vente de machines agricoles

Ch. de la Bégude 1
☎ 021/887 04 50
✉ info@boucard-fey.ch

Constructions et bâtiments**MEL architecture Sàrl**

Bureau d'architecture

Marie-Eve Laurent
Rte de Possens 25

☎ 021/887 76 58
www.mel-architecture.ch

Laurent Construction SA

Construction, rénovation, terrassements, maçonnerie, génie civil

Rte de Possens 25
☎ 021/887 70 41
www.laurentsa.ch

Laurent Entreprise générale SA

Réalisation de projet de A à Z

Rte de Possens 25
☎ 021/887 03 40
www.laurentsa.ch

François Laurent

Menuiserie

Ch. de Micheron 4
☎ 021/887 83 18
✉ flaurent@bluewin.ch

Brugger Peinture

Peinture en bâtiment

Thierry Brugger
Rue de la Mécanique 7
☎ 078/626 65 06
✉ tbrugger@citycable.ch

Technogrues Sàrl

Montage de grues, expertise, maintenance

J.-Christophe Thury
Ch. de Nillet 3
☎ 021/881 62 74
www.technogrues.ch

Olivier Chappuis

Scierie-Raboterie

Ch. de Loverens 10
☎ 079/458 75 26
✉ olivier.chappuis@bluewin.ch

Divers**Hedwige Jaunin**

Cours de couture individuel ou groupe B.a.- Ba couture, débutant.e et avancée.e.

Rte d'Echallens 11
☎ 078/687 00 48

Jean-Claude Page

Fabrication de tambour chamannique 100% swiss made, Tannage naturel et matériaux de la région

Rte de Vuarrens 8
☎ 079/242 28 27

JC. Ska Trading SA

Commerce international
Jean-Claude Skawronski

Ch. du Mont 8
☎ 021/887 72 00
✉ jc.ska@bluewin.ch

Raphaël Gueri

Appareil à fondue bourguignonne, chinoise, vigneronne forme allongée pour grande table

Ch. de la Bégude 10
☎ 079/899 60 67

Evènements et manifestations**Swiss Bubble Football**

Organisation d'évènement

Romain Saint-Orens
Rte d'Echallens 12
☎ 079/128 80 00
www.swissbubblefootball.com

H.S.P Technique de manifestation

Location/vente de matériel de sonorisation, éclairage et logistique

Rte d'Echallens 7
☎ 079/467 61 89

Sociétés locales**Société de Jeunesse**

f JeunesseDeFeyVD
i Jeunesse_de_fey

FC Fey-Sport

✉ patrick.pesquet@hotmail.com
f fcfeysports

Paysannes Vaudoises

✉ laurentcecile@bluewin.ch
f PaysannesvaudoisesdeFey

Chœur mixte la Voix des Chênes

www.choeurmixterueyres.ch

Gym Fey enfants

✉ gymfey@hotmail.com

Commerces**Boucherie Peguiron**

Rte d'Echallens 11
☎ 021/887 74 33
www.boucherie-peguiron.ch

Boulangerie Bal-Blanc

Route de Possens 2c
☎ 021/887 71 08
www.bal-blanc.ch

L'Atelier Chocolat

Rue de l'Ancien Four 6
☎ 021/887 67 37
www.latelierchocolat.ch

Café Central

Route de Vuarrens 1
☎ 021/887 70 27
f Café central "chez Demi portion"

APRÈS LES TIQUES, LE MOUSTIQUE TIGRE

Un danger de plus pour la santé



Une femelle de moustique tigre en pleine action.

Le moustique tigre est originaire d'Asie du sud-est. Il se distingue par sa coloration contrastée noire et blanche. De très petite taille, il pique principalement à l'extérieur des habitations, pendant la journée, avec un pic d'agressivité au lever du jour et au crépuscule. Le moustique tigre est le vecteur potentiel des maladies de la dengue, du chikungunya et du zika.

Ce moustique se développe principalement en zone urbaine. La femelle pond sur des surfaces solides se situant à quelques millimètres au-dessus d'une surface liquide comme par exemple dans les vases, soucoupes de pots de fleurs, gouttières mal vidées, vieux pneus, récipients en fer ou en plastique abandonnés.

Il est aussi capable de pondre ses œufs dans des gîtes naturels, comme les creux de rocher, les trous d'arbres, les flaques d'eau après les fortes pluies.

Les œufs du moustique tigre peuvent survivre plusieurs mois en absence d'eau, ce qui facilite leur expansion par transport commercial international. De plus, en climat tempéré, les œufs de ce mous-

tique peuvent survivre jusqu'au printemps suivant. C'est la femelle, une fois fécondée, qui pique les mammifères ou les oiseaux pour absorber du sang nécessaire au développement de ses œufs. Ce n'est pas directement le sang bu sur la précédente victime qui infecte la suivante, mais la salive que le moustique-tigre injecte dans sa victime pour fluidifier le sang. La femelle peut piquer plusieurs fois successivement.

La distance de vol actif des moustiques tigre est le plus souvent inférieure à un kilomètre. Si une personne se fait piquer à son domicile ou dans son jardin, il y a donc de fortes chances que le moustique se soit développé à proximité.

Le moustique tigre arrive sans en demander la permission

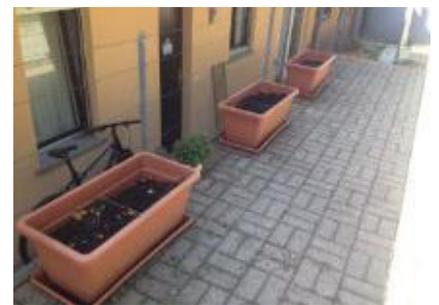
Il arrive chez nous le plus souvent en camion, caché dans diverses marchandises ou matériaux.



Entrées possibles du moustique tigre dans le Canton de Vaud.

Élimination ou contrôle

Le moustique tigre doit être éliminé ou pour le moins contrôlé. Pour cela il est indispensable de supprimer les petits points d'eau stagnante comme les soucoupes ou les bacs des vases à fleurs



Exemple d'emplacements à surveiller. L'eau des bacs doit être changée régulièrement

Le moustique tigre n'est pas le bienvenu

Ne lui accordons donc pas trop facilement le gîte puis le couvert. Les conséquences peuvent en être graves.



Emplacements favorables au développement du moustique tigre.

La Feuille de Foyard de Fey



Sources: Etat de Vaud, wikipedia et autres sources.

Pour plus d'information:
www.moustiques-suisse.ch

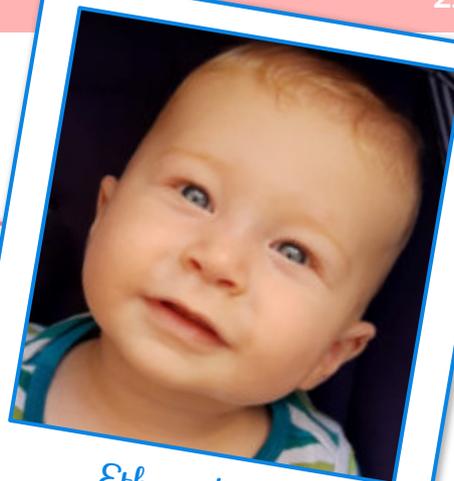


Léna Pollien
06.01.2020

Carnet Rose



Méline Fuchs
14.02.2020



Ethan Böhi
15.01.2020



Eleanor Hodel
10.07.2020



Fransky Riclet N'cho
25.07.2020



Léonard Peguiron
26.05.2020



La commune de Fey félicite les heureux parents,

.....A ce rythme-là, il faudrait environ 95 ans pour renouveler entièrement la population du village de Fey.



Anna Dumon
30.09.2020

POPULATION

749 habitants à la fin de l'année 2020

8 naissances
6 décès

CHÂTEAU DU BORJOD OU DU BOURJOD- QUELQUES NOUVEAUTÉS

Il s'agit des ruines d'un château et d'un village situé en forêt actuellement sur le territoire de la commune de Pailly et dont on a parlé dans la FEFEFE précédente.

On peut y accéder facilement en suivant un chemin agricole.

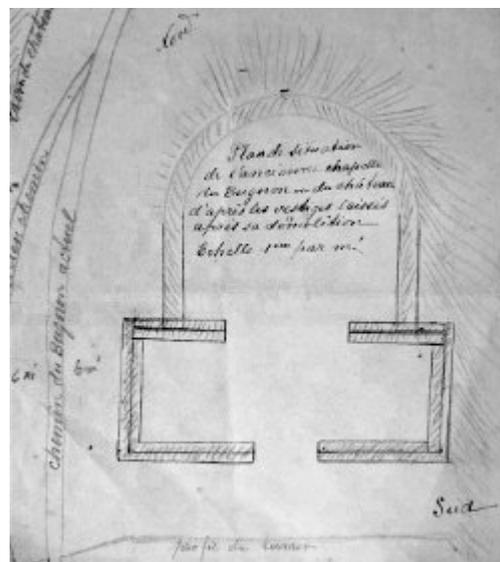


Voici l'emplacement de ces ruines.



Emplacement des ruines dans les forêts de Pailly.

Quelques documents ont été retrouvés dans les archives de la commune de Fey.



Vue d'artiste du château à partir des ruines existantes trouvée dans les archives communales.



Et voici un essai de reconstitution fait par Camille Laurent.

La chapelle

Ci-contre un relevé sans valeur géométrique de la chapelle du château du Borjod qui se trouvait sur la rive gauche du Sauteruz à un emplacement difficile à repérer mais situé certainement sur le territoire actuel de la commune de Fey. Rappelons qu'une chapelle peut être très petite, parfois de la grosseur d'une armoire, et que ce genre de construction existait déjà avant l'ère chrétienne.



LA DÎME DANS LE PAYS DE VAUD DÈS 1536 ET SES BÂTIMENTS EN PIERRES DANS NOTRE RÉGION

Lors de la conquête du Pays de Vaud, en 1536, une partie des biens ecclésiastiques sont devenus la propriété de Berne. A la Réforme, Berne s'est considérée comme l'héritière de l'Eglise catholique et a nationalisé ses nombreuses possessions et celles des nombreux couvents, bâtiments, terrains et forêts. Berne a donc poursuivi la récolte de la dîme (grande dîme sur les céréales, le vin et la petite dîme sur les légumes, le chanvre, le lin) que les baillis étaient chargés de récolter. Le produit de cette dîme était censé permettre à l'Etat de rémunérer le personnel ecclésiastique et d'assister les pauvres. En 1636, comme la dîme rapportait de moins en moins, toute une série de mesures ont été prises par Leurs Excellences de Berne, comme, par exemple, l'obligation faite au bailli, celui d'Yverdon en ce qui concerne notre village puisque la commune de Fey faisait partie de ce baillage, ou à ses lieute-

nants, de visiter les champs eux-mêmes ou de déléguer des experts qui devaient être capables d'effectuer secrètement une estimation du résultat des récoltes.

La dîme a été abolie dans toute la Suisse en 1798, après que Napoléon Bonaparte a fondé la République helvétique par des moyens militaires et politiques. La dîme a dès lors été supprimée mais pas les impôts et les Vaudois n'en paient pas moins de contributions depuis cette date.

Cet impôt, la dîme, était payé en nature en raison de la très faible présence d'argent sous forme de monnaie dans notre région avant les années 1800. Ces produits, du blé principalement, étaient entreposés dans des petits bâtiments, des greniers en pierre, présents dans presque tous les villages. Ces greniers peuvent se voir encore dans quelques localités de notre région, transformés en appartements si leurs dimensions

le permettent ou utilisés comme caves, chambres à lessive ou locaux d'habitation sans confort pour les domestiques ou pour les tantes célibataires qui n'avaient jamais quitté la maison familiale.

On y trouvait, en général, deux caves au rez-de-chaussée ou légèrement sous le niveau du sol, deux greniers au premier étage, pourvus de gros casiers en bois pour recevoir les céréales, un deuxième étage et un galetas comme débarras. Les fenêtres des étages étaient en principe munies de barreaux et les fenêtres des caves d'écorche-chats mais une petite ouverture dans les portes fermées à clé permettait l'entrée bien nécessaire de ces petits chasseurs de souris. Ces maisons qui sont souvent trop petites pour être transformées en appartement ont échappé à la démolition parce que personne n'a pensé ou n'a eu le moyen de les démolir. Il en reste encore plusieurs dans notre région.

Voyons quelques exemples de greniers en pierre utilisés comme maisons de la dîme de notre région jusqu'en 1798, transformés ou laissés dans leur état d'origine.



Le grenier de Pailly, peu transformé.



Le grenier de Corcelles-le-Jorat, transformé en logement.



Le grenier de Belmont-sur-Yverdon, laissé sans entretien.



Le grenier de Fey, transformé en logement en plusieurs étapes avec encore quelques barreaux à certaines fenêtres.

La Feuille de Foyard de Fey (photos jml)



Sources : Patrick-Ronald Monbaron, publication sous les auspices de la Société d'Histoire de la Suisse Romande, wikipedia et autres sources

CONFIRMATIONS DANS NOTRE PAROISSE

Voici les quatorze catéchumènes de la paroisse du Sauteruz qui se préparent aux Rameaux 2020. Ils sont photographiés à l'entrée de la cure de Bercher avant le premier confinement.



Steve Péguiron, Aurélie Bouvier, Elise Bovet, Jenny Echenard, Samy Jordan, Auriane Perrin, Raphaël Roulin, Adrien Chatelan, Loïc Zürcher, Fabien Jordan, Justine Hostettler, Matt Vulliamoz, Elodie Dépierraz, Manon Echenard et leur pasteur Vincent Guyaz.

Après le report aux Rameaux de tous les cultes de confirmation dans le canton, les paroisses de notre Eglise ont pu mettre sur pied cet automne entre les deux vagues de la pandémie les cultes de confirmation.

Pour notre paroisse du Sauteruz, quatorze jeunes ont ainsi pu confirmer l'alliance de leur baptême le dimanche 4 octobre à la grande salle de Pailly.

Cette magnifique volée s'est retrouvée quelques jours auparavant à la grande salle de Fey pour finaliser leurs diverses interventions pendant le culte. Ces jeunes qui entre-temps avaient terminé leur scolarité et commencé un apprentissage ou le gymnase ont même eu le courage de partager un chant qui exprimait la confession de foi des chrétiens. Souvenons-nous en effet que la confirmation permet dans notre Eglise à nos jeunes de se positionner devant l'offre chrétienne. La plupart ont reçu le baptême quand ils étaient bébés ou enfants, et c'est au terme du parcours de caté qu'il leur appartient de manifester ou non leur adhésion.

Parmi les divers témoignages que les jeunes ont partagés, on peut relever l'importance des camps et des liens sur leur chemin de découverte de la foi chrétienne. Le pasteur Guyaz les a encouragés en cette occasion à oser se lancer à l'eau et à se mouiller pour faire vivre les valeurs chrétiennes, à l'image de Pierre qui se jetait par-dessus la barque en pleine tempête pour rejoindre le Christ.

Nous formulons ici nos vœux pour tous ces jeunes dans la suite de leur parcours.

Vincent Guyaz
pasteur



CAMP DE PAROISSE

Quarante-cinq enfants de la paroisse du Sauteruz, de 6 à 10 ans, avec 14 accompagnants, une équipe cuisine (Claude Boucard, Silvia et Rémy Vulliens) et les Guyaz ont vécu une semaine de camp à la Côte aux Fées sur les traces de Moïse.

Des temps de spiritualité tous ensemble, des rallyes, des jeux, des bricolages ont permis à cette joyeuse équipe de revisiter les grandes étapes de l'Exode : la traversée de la Mer Rouge, les dix commandements, la fabrication du Veau d'or qui a fini brûlé après une monumentale colère du prophète, les caillies du désert qui ont été grillées autour des feux en forêt, sans oublier l'inoubliable fiesta du dernier soir pour célébrer l'entrée en Canaan !

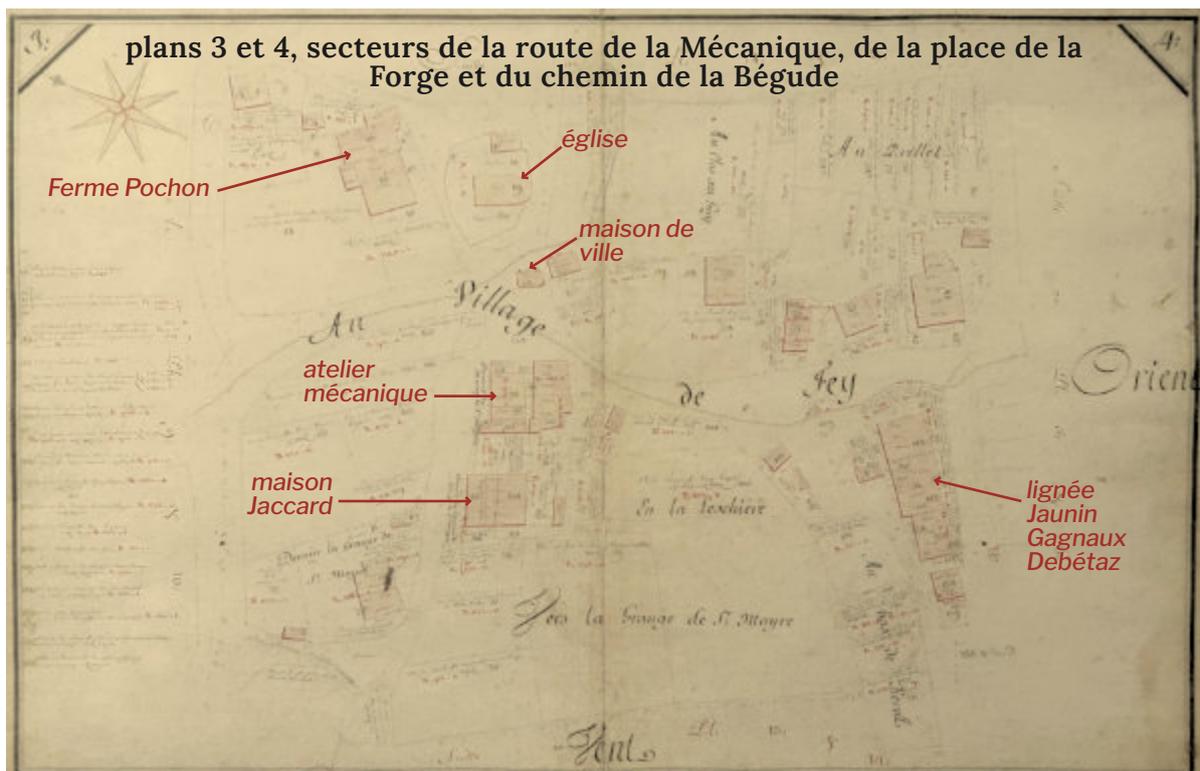
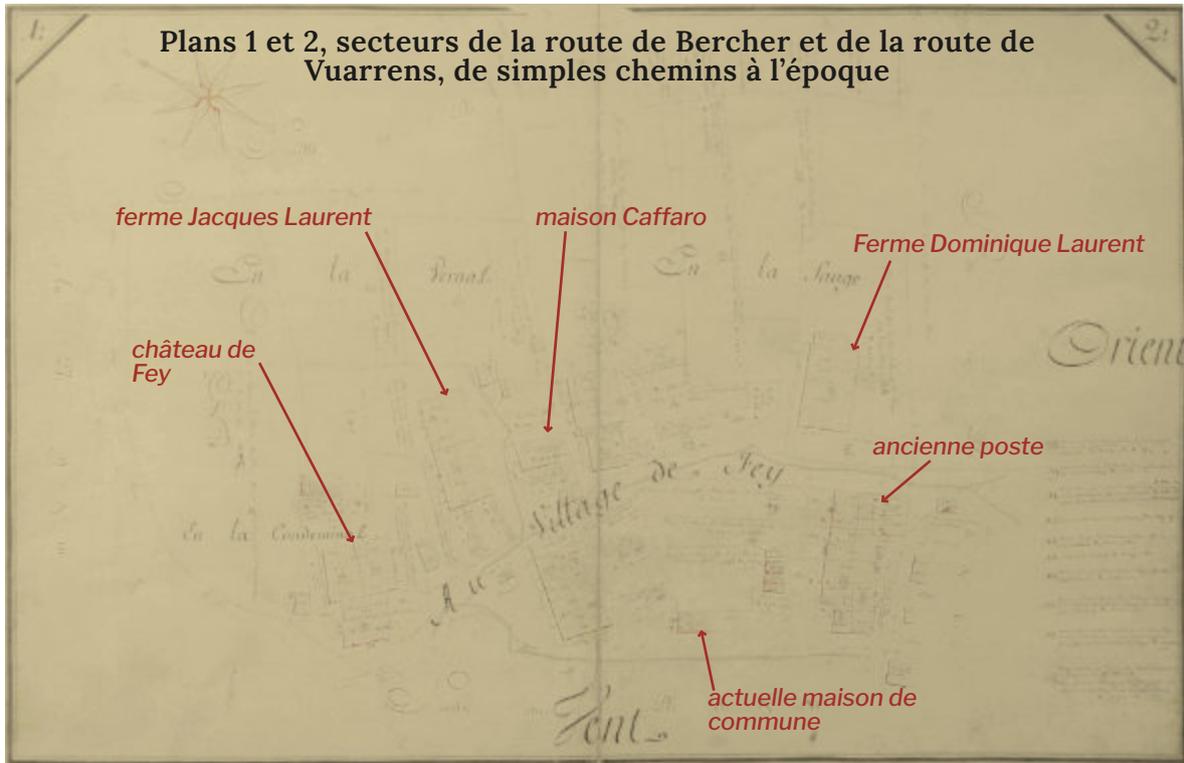
La paroisse du Sauteruz se réjouit de cette tradition vivante qui rassemble depuis de nombreuses années autant d'enfants chaque été. Un grand merci à tous les bénévoles qui les ont entourés.

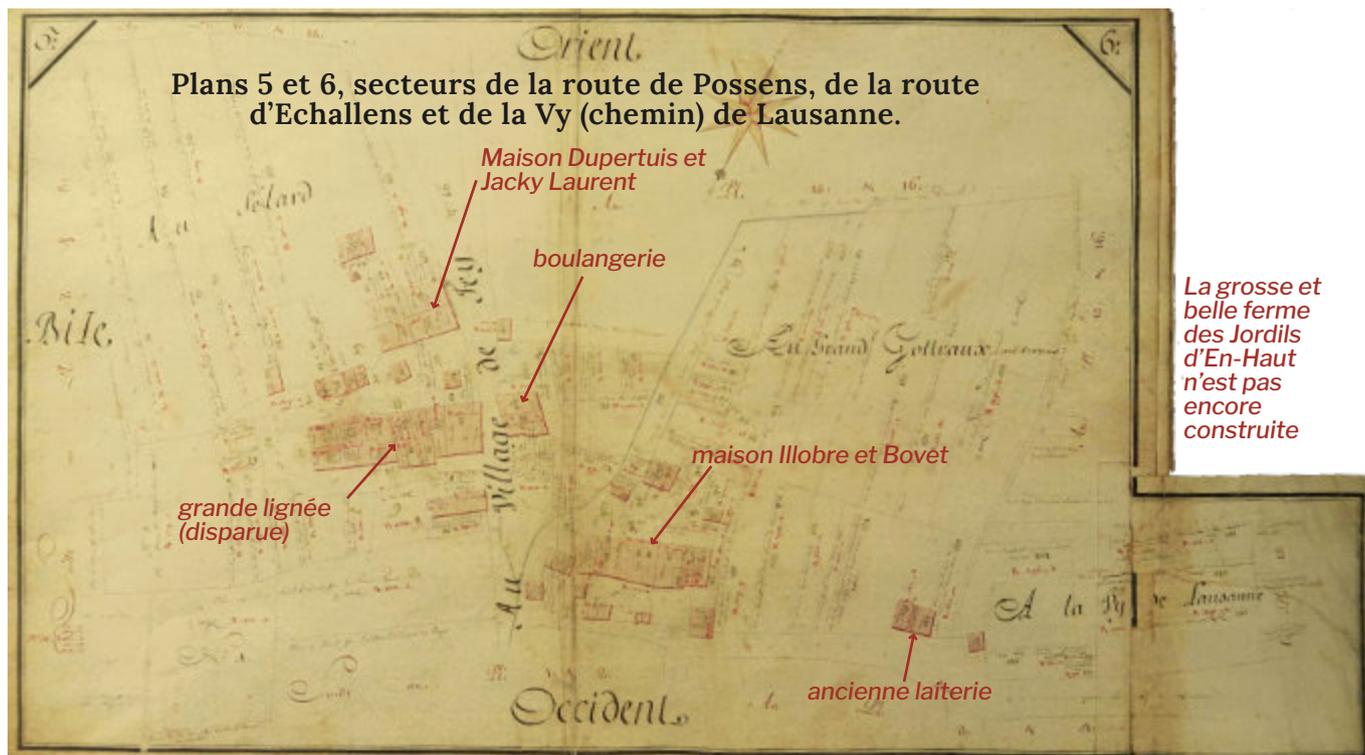
La Paroisse



FEY AVANT 1744

La Commune a pu avoir un accès numérique à un plan de Fey dressé en 1744. Observez les similitudes et les différences mais ne cherchez ni la gare ni l'école ni le café et encore moins la laiterie qui n'existaient pas encore à cette époque.





Sources: Archives cantonales vaudoises Gb89a

La Feuille de Foyard de Fey



BÂTIMENTS DES ENGRINS D'APRÈS LES PLANS DE 1744 ET DE 1844

Il apparaît d'après le plan de 1744 qu'on trouvait aux Engrins une scierie, toute en longueur pour scier le grand bois, et un moulin, tout en hauteur pour entreposer les sacs de blé, actionnés séparément par deux adductions d'eau différentes. Il ne reste plus rien de ces bâtiments de nos jours sous cette forme-là.

Les systèmes d'adduction d'eau sont encore existants en partie. La mine et le pont de la mine sont encore visibles. On peut encore voir plusieurs fossés à l'intérieur du bois de Bétaz qui devaient servir à récolter l'eau de cette forêt pour activer les machines de la scierie.



Voyons cela de plus près d'après les plans de 1744. Il s'agit ici de vues d'artiste sans dimensions à l'échelle du reste des plans

moulin des Engrins avec ses deux poinçons signe d'exemption fiscale

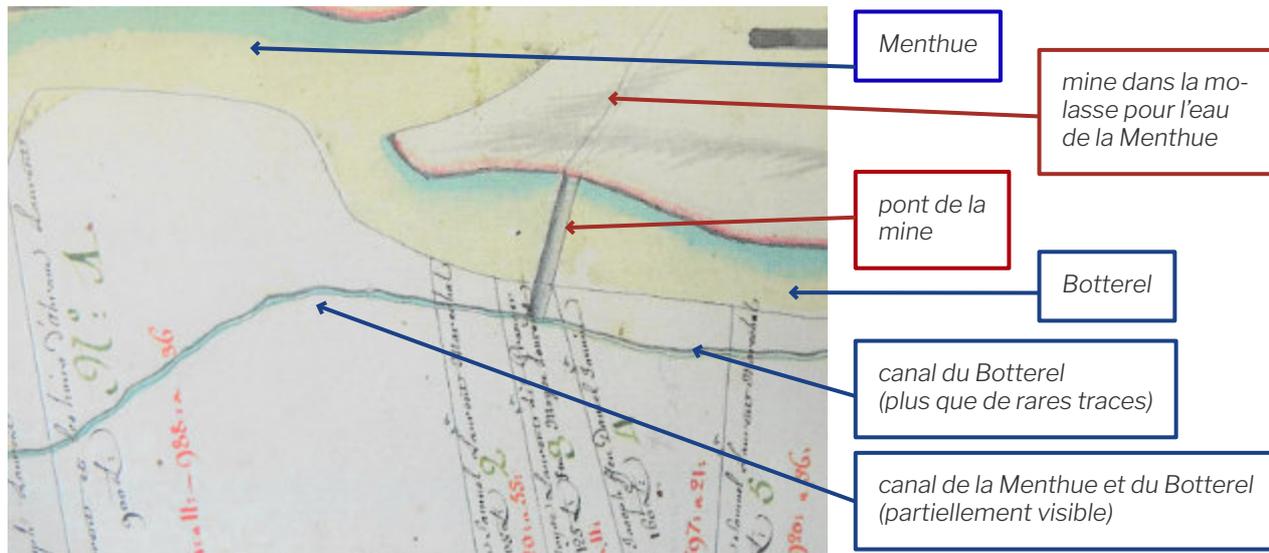
scierie avec ses deux roues

adduction d'eau du moulin provenant de la Menthue et du Botterel

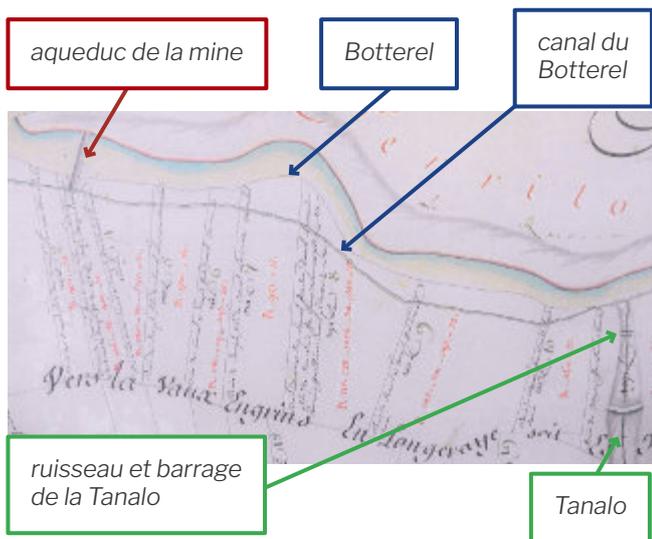
adduction d'eau de la scierie provenant du bois de Bétaz

ferme des Engrins

Détails de l'adduction d'eau du moulin (certaines parties sont encore existantes)



Adduction d'eau du moulin à partir du Botterel et du ruisseau de la Tanalo ou Tana-dô-petiô.



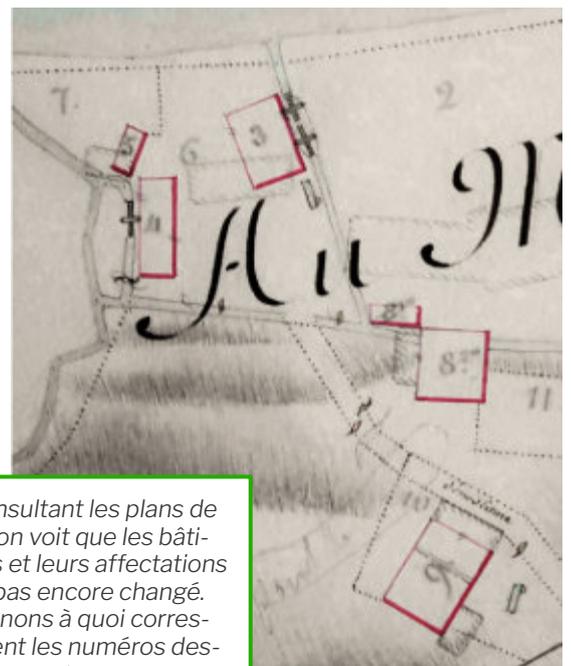
La Tanalo

La Tanalo (tanière à l'ours) ou la Tana-dô-petiô pourrait bien être le nom du dernier abri du dernier ours de notre région, tué il y a si longtemps que plus personne ne s'en rappelle la date.

Si le moulin des Engrins est resté exploité grâce à la force hydraulique jusque dans les années 1950 et grâce à la force électrique jusque dans les années 1980, la scierie et le battoir à grains ont disparu. Voyons ce qu'en dit Daniel Glauser, archéologue et géographe dans son livre *Les maisons rurales du Canton de Vaud*. « Les industries du Gros-de-Vaud (...) mus par la force hydraulique répondaient surtout aux

besoins limités du marché local. Dès qu'un nouvel artisan s'installait il créait une concurrence qui mettait en péril les usiniers voisins. En 1837, les taxateurs considèrent que sans être abondante la quantité d'eau est assez régulière et à cause des abords du moulin et des établissements voisins qui font concurrence, il n'y a pas à moudre en suffisance ».

Le moulin d'Engrins d'après le plan de 1842, soit environ 100 ans plus tard.



En consultant les plans de 1844 on voit que les bâtiments et leurs affectations n'ont pas encore changé. Examinons à quoi correspondent les numéros dessinés en vert.

2. pré 3. logement et moulin 4. scierie 5. Four 6. Place 7. jardin 8¹⁰ étable à porcs 8²⁰ battoir à grains 9. Logement, grange et écurie 11. chenevière (plantation de chanvre)

Le moulin des Engrins photographié au début du XX^{ème} siècle

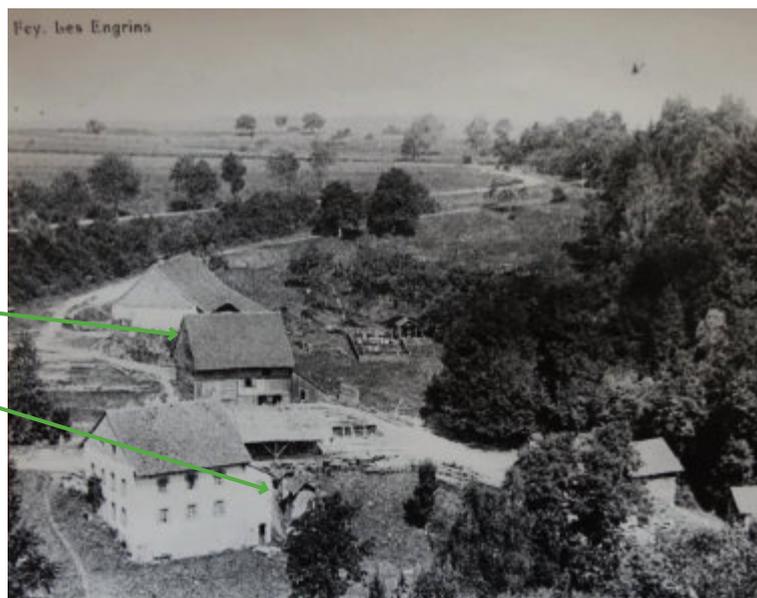
Le moulin a été reconstruit à un autre endroit et la scierie a disparu. On peut discerner l'emplacement de la roue entraînée hydrauliquement.

battoir à grains (démoli)

moulin et emplacement de la roue à aubes

Sources : plans de 1744 (ACV Gb89a), plans de 1844 (archives communales) et Les maisons rurales du Canton de Vaud, tome 4, p 291, par Daniel Glauser, archéologue et géographe.

La Feuille de Foyard de Fey



CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU COLLÈGE ET AUTRES PROBLÈMES SCOLAIRES À FEY EN 1836.

D'après le registre des procès-verbaux de la commission d'inspection des écoles de 1835 à 1859.

La commission d'inspection des écoles siège une ou deux fois par mois sous la présidence de Jean-François Monnerat, pasteur de la paroisse de Bercher à cette époque. La présidence de la commission des écoles est une des tâches des pasteurs à cette époque et même bien plus tard. Comme le pasteur habite à la cure de Bercher, les séances ont lieu lorsqu'il se rend à Fey le dimanche après le culte ou en semaine après le catéchisme. Tous les membres sont des messieurs, les dames n'ayant pas de droits civiques à cette époque. La commission des écoles est constituée de membres qui portent les noms de Debétaz, Jaunin, Laurent, Thomas et Wagnière, tous protestants et tous originaires de la commune de Fey. Ces membres sont très assidus aux séances et font preuve, d'après ce qu'on peut lire, de beau-

coup d'intérêt pour cette fonction qu'ils exercent de manière scrupuleuse dans le souci du bien commun. Ils ne sont absents que pour cause de maladie ou de service militaire. Notons encore que les procès-verbaux sont rédigés avec très peu de fautes d'orthographe ou de syntaxe.

Mais les problèmes à régler sont fort nombreux. Voyons cela de plus près.

La lutte contre l'absentéisme des élèves

L'absentéisme est le plus gros problème scolaire de cette époque. Les enfants, garçons et filles, sont considérés par leurs parents comme une main-d'œuvre utile et gratuite qu'ils peuvent utiliser à leur guise lors des périodes de gros travaux agricoles comme les foins ou les moissons. Une des tâches de la commission des écoles est de

reprandre les parents à ce sujet, de les convoquer en séance, voire de les dénoncer au préfet si ces parents refusent de se présenter. Voyons quelques exemples. Le 6 octobre 1835 « la commission prend connaissance d'une lettre du préfet d'Echallens qui l'avise que Daniel Laurent a été repris comme il le méritait pour négligence à l'égard de son fils ». Le 5 juin 1836 « M. David Laurent est chargé de reprendre Louis de Samuel Laurent refusant d'aller à l'église le dimanche », sur demande du pasteur certainement au sujet d'un catéchumène trop souvent absent. Le 20 novembre 1836 « la commission décide de citer devant elle pour le jeudi 1er décembre à l'issue du catéchisme pour cause d'absence » les pères de 18 élèves pour des absences sans congé. Ils ne viennent pas tous et il faudra en convoquer certains à nouveau.

Le 29 décembre 1836 « *M. Daniel Laurent, marchand de vin, paraît et reçoit l'avertissement dont il avait besoin* ». Il avait été déjà convoqué deux fois sans qu'il ne se présente. Et il recommence. Le 11 janvier 1837 « *la commission est chargée de reprendre Daniel Laurent marchand de vin pour les absences de son fils Henri. On se borne à cette répréhension à cause de la maladie du père* ». Le refus d'envoyer des enfants à l'école peut conduire parfois les pères à la prison.

Les congés des élèves et les dates des vacances

C'est la commission des écoles qui accorde les congés aux élèves, pour autant qu'ils soient demandés, ce qui n'est pas souvent le cas. Elle fixe aussi les dates des vacances. Le 19 juin 1836 « *le congé des foins sera donné au régent du 1^{er} au 15 juillet. On ne donnera congé à la régente qu'aux moissons* ». Le 4 septembre 1836 « *le congé d'automne commencera le lendemain du jeûne, savoir le 19 septembre et durera 4 semaines jusqu'au 17 octobre* ». Le 23 octobre 1836 « *on décide que la rentrée aura lieu le 7 novembre 1836 et qu'elle sera publiée en chaire* ». Il arrive que des congés soient refusés. Le 4 septembre 1836 « *Samuel Debétaz se présente pour obtenir un congé absolu de toutes les écoles pendant un mois pour son fils. La commission craint que d'autres pères ne demandent le même congé et qu'ainsi il ne résulte un abandon des écoles pour des motifs peu importants puisque ce n'est que pour garder le bétail. Refuse le congé demandé* ». Ils sont aussi parfois accordés. Le 25 août 1836 « *M. David Laurent est*

autorisé par la commission à donner aux enfants pauvres un congé plus étendu pour qu'ils puissent glaner ». Le 11 janvier 1837 « *on donne congé aux deux filles de Henri Laurent pour soigner leur mère malade, de sorte que l'une des deux soit toujours à l'école quand l'autre est à la maison* ».

Achat de livres et de matériel

C'est un très gros problème en une période où l'argent est rare et où les municipalités sont très réticentes à faire des dépenses pour l'école, les enseignants coûtant déjà bien assez cher aux communes. Seuls les petits achats sont acceptés par la municipalité. Voyons quelques exemples. Le 3 janvier 1836 « *Monsieur le régent demande qu'on lui procure une histoire du canton de Vaud, l'école des filles devrait être pourvue d'une bible, la commission décide que le président en écrira à la municipalité pour l'inviter à faire acquisition* ». Dans ce cas, la réponse sera favorable. Le 3 janvier 1836 encore « *Monsieur le régent demande une 2^{ème} planche noire et la commission jugeant que le régent ne pouvant pas instruire à deux endroits à la fois ne reconnaît pas l'utilité de cette 2^{ème} planche noire* ». Le 1^{er} décembre 1836 « *M. David Laurent est chargé par la commission de parler à la municipalité de procurer des livres, papiers, ardoises aux enfants pauvres* ». Le 6 novembre 1836 « *M. le syndic Auguste Jaunin est avisé de procurer une grande table pour l'école intellectuelle des filles* ».

Visite des écoles

Les écoles des filles et des

garçons sont visitées une ou deux fois par mois par un membre de la commission qui fait rapport par oral ou par écrit. On peut donc lire ce qui suit, parmi d'autres exemples. Le 6 décembre 1835 « *Monsieur Louis Wagnière adresse à la commission un rapport écrit sur la visite qu'il a faite à l'école du régent dans lequel il se plaint du bruit des enfants à l'école. Mention en sera faite au régent* ». Le 22 mai 1836 « *M. Gustave Jaunin a voulu visiter l'école des filles qu'il a trouvée close parce qu'on avait accordé un congé à la maîtresse pour aller se perfectionner dans les ouvrages du sexe* ».

Relations avec les parents

Les parents font des reproches au régent ou à la régente et commettent ainsi parfois des « *fautes graves* ». Le 25 février 1836 « *on rapporte que la femme de Frédéric Laurent, maçon, est allée faire des reproches à la Mlle la maîtresse d'ouvrages dans l'appartement de celle-ci. La commission considère ce trait de hardiesse comme une faute grave envers la maîtresse et envers l'ordre public. La commission délibère donc de reprendre la femme de Frédéric Laurent et de l'inviter de ne jamais se permettre à l'avenir une telle hardiesse. Le président est chargé d'aller la reprendre chez elle* ». Le 10 mars 1836 « *le président fait savoir qu'il a repris la femme de Frédéric Laurent pour le fait énoncé. Cette femme a déclaré se repentir de sa témérité* ».

Remplacement de Mlle Champod, régente démissionnaire.

Le travail de la régente qui enseigne principalement les travaux d'ouvrages donne satisfaction.

Nous pouvons noter quelques remarques. Le 5 juin 1836 « la régente se plaint de l'insubordination de quelques petites filles. La commission fera encourager la maîtresse à être plus ferme et à maintenir la discipline ». Le 19 juin 1836 « on recommandera à la maîtresse de faire chanter les enfants plus souvent ». La régente présente sa démission sans que la raison n'en soit mentionnée dans le procès-verbal de la commission et elle demande un certificat de travail. La commission répond le 29 octobre 1835 : « la commission, sur la demande faite par Mademoiselle Champod, régente démissionnaire, tendant à obtenir un témoignage de sa conduite, décide qu'on le lui donnera en exprimant qu'on a été généralement content d'elle (souligné dans le registre) ». Il convient alors d'engager une nouvelle maîtresse d'ouvrage. Le 6 octobre 1835 « la commission est occupée à revoir l'engagement entre la commune et la maîtresse d'ouvrage [...] l'examen a été fixé au jeudi 15 octobre à 8 heures du matin. M. le syndic Auguste Jaunin a été chargé d'en prévenir la municipalité et de l'avertir d'y assister en corps ou en délégation. On a résolu de prier Madame la juge Jaunin (épouse du juge, les juges sont des hommes à cette époque) et Madame Suzanne, femme de Henri Laurent, avec la femme du pasteur comme experts, pour examiner les ouvrages des aspirantes. On a décidé que Monsieur le syndic choisirait 5 ou 6 jeunes filles d'école pour venir recevoir la leçon que les aspirantes sont appelées à donner à l'examen et que cette leçon aura lieu sur le raccommodage des bas. On

décide d'examiner les aspirantes sur la lecture, l'écriture, l'orthographe, l'arithmétique, la religion, le chant et l'économie domestique ; de leur faire lire un morceau d'un ouvrage et d'en rendre compte de vive voix ». Le registre de la commission n'indique pas le nom de la personne retenue. Le registre de la municipalité de ces années-là étant perdu, nous n'avons pas d'indications à ce sujet.

L'école lieu de violence

Nous apprenons donc que le 3 janvier 1836, « il est donné avis à la commission que le régent a expulsé de l'école le fils de M. Louis Wagnière après l'avoir maltraité et brutalisé, qu'il a maltraité aussi le jeune Gardel, domicilié chez Jacques Wagnière. La commission décide de reprendre le régent en commission le jeudi 14 janvier prochain à l'issue du catéchisme. » Notons au passage que l'article 190 du règlement de cette époque défend aux régents les actes de brutalité à l'égard des enfants. Le 11 février 1836 « le régent demande à être autorisé à enfermer les enfants indociles au rez-de-chaussée de la maison d'école ». La commission répond « qu'il est plus à propos de suivre les différents degrés de peine de l'article 122 du règlement ».

Démission du régent David Magnenat

Le travail du régent ne donne pas satisfaction et la commission ne sait pas bien comment intervenir. Le 6 octobre 1835 « on décide de faire venir le régent en commission dimanche 18 octobre après le catéchisme. On l'exhortera à mieux remplir sa tâche ». Le 22 novembre 1835 « on entend un

rapport de M. Albert Laurent sur les écoles qu'il a visitées. Il déclare que c'est toujours la même chose, que les enfants se copient mutuellement quand il font l'arithmétique et que les écoles ne sonnent pas régulièrement ». Les enfants doivent être appelés à l'école par une sonnerie de cloche actionnée matin et après-midi par le régent ou par les grands élèves. « La commission décide d'attendre de nouvelles fautes pour en reprendre le régent ». Le 3 janvier 1836 « on a observé que les jeunes enfants admis à l'école des garçons n'étaient pas portés sur le rôle de l'école. Il sera donc donné ordre au régent de les y porter (inscrire) ». Sans inscriptions, il n'est pas possible de reprendre les parents au sujet des absences sans congé. Le 5 juin 1836 « le régent renvoie trop tôt les écoliers. On prendra patience puisque le régent va quitter ». Il donne en effet sa démission pour le 1er juillet 1836 au soulagement général. Il faut donc le remplacer. Le 1er mai 1836 « la commission décide de nommer à la place du régent à Fey avant le milieu de juin prochain attendu que le régent David Magnenat s'est formellement annoncé comme demandant sa démission pour le 1er juillet. D'un côté, il ne faut pas laisser les écoles et les fonctions d'église à découvert, de l'autre si on attend trop longtemps tous les brevetés de cette année seront placés. La commission propose à la municipalité d'élever la pension de 350 à 400 livres si le régent est breveté, s'il ne l'est pas à 350 livres afin d'attirer des hommes instruits....



Le président pressera la municipalité de hâter l'achèvement des appartements de la maison d'école pour que le nouveau régent puisse trouver un appartement prêt ».

Salaire du nouveau régent

En 1836 le salaire du régent fixé par la loi en 1836 était de 320 livres par année, somme à laquelle s'ajoutait 30 livres pour les écoles de veillées et 12 livres pour conduire l'horloge. Le salaire du régent et celui de la maîtresse était certainement les rares salaires versés dans un village peuplé alors d'agriculteurs et de petits artisans.

Remplacement du régent et cahier des charges

La commission rédige le cahier des charges du régent en plus de celles de l'enseignement. Elles sont les suivantes, le 22 mai 1836.

1. « Lire la parole de Dieu en chaire, tous les dimanches et jours de fête depuis la 1^{ère} cloche.
2. Il lira les commandements en chaire
3. Il conduira le chant sacré à tous les offices
4. Il fera une prière à l'église tous les dimanches et jours de communion et de jeûne, à l'heure fixée par la municipalité
5. Il fera une prière à l'église le jeudi pendant toute l'année sauf qu'en hiver il alternera de l'heure avec le pasteur de la paroisse qui fait un catéchisme ».

Le 5 juin 1836 « la commission décide que s'il y a à l'examen des aspirants brevetés, les non brevetés, s'il s'en présente, seront néan-

moins admis à faire l'examen, mais sans prétention à la nomination ». Le syndic prévient la commission... « de faire tenir la chambre actuelle de l'école dans le meilleur état de propreté pour le jour de l'examen ». Le registre ne mentionne pas le nom de la personne nommée mais indique par la suite que son travail donne entièrement satisfaction.

Organisation des écoles

Les écoles doivent accueillir jusqu'à 100 élèves en deux classes. Il faut donc organiser la rentrée scolaire selon les possibilités d'accueil existantes. La commission décide donc pour la nouvelle régente et pour le nouveau régent le 6 novembre 1836 « l'école des garçons réunira tous les garçons et 16 filles d'entre les plus grandes. L'école des filles réunira tout le reste des filles. Les grandes filles iront deux fois par semaine passer l'école du soir chez la maîtresse pour y apprendre les ouvrages, savoir le jeudi et le vendredi. Elle passeront les autres écoles du soir chez M. le régent. Les petites filles apprendront les ouvrages du sexe aux écoles du soir du lundi, du mardi, du mercredi et même aux autres écoles du soir avec les plus grandes filles si la chambre peut les contenir sinon la maîtresse congédiera les 16 plus jeunes ».

Transformation de l'école d'ouvrages en école intellectuelle

L'esprit du temps fait qu'un simple apprentissage des tâches ménagères et d'un petit peu de chant ne suffit plus pour l'instruction des jeunes filles. On décide donc de procéder à un changement de système. On peut donc lire le 23 octobre 1836: « on décide d'inviter

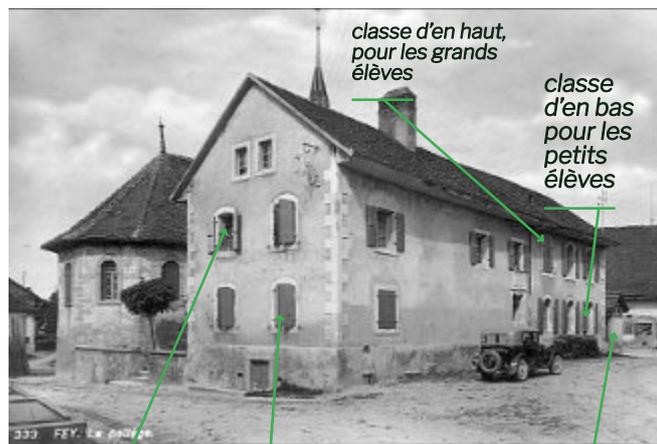
la Municipalité à une conférence pour le dimanche 6 novembre aux fins de s'entendre sur la transformation de l'école d'ouvrage en école intellectuelle ». Et le 6 novembre 1836 « on invite la municipalité de Fey à assister en commission pour examiner la question de savoir s'il ne conviendrait pas de transformer l'école d'ouvrage en école intellectuelle. Quatre municipaux y assistent et de concert avec la commission on décide affirmativement la susdite question ». On verra dans l'article suivant si cette transformation a pu avoir lieu.

Construction d'un nouveau collège

La nouvelle école était en construction à cette période. Les classes d'alors étaient situées dans le bâtiment communal construit au début du XIX^{ème} siècle qui comprenait aussi une forge ou, à une certaine période, une boulangerie. Ces travaux sont du ressort de la Municipalité mais la commission est attentive à l'avance des travaux, surtout s'il faut loger une nouvelle régente et un nouveau régent, avec leur famille le cas échéant.

Le 25 août 1836 « le président est chargé d'écrire à la Municipalité de Fey de hâter l'achèvement de la maison d'école et de fournir les objets qui y sont nécessaires pour l'instruction ». Les travaux avancent et le 5 décembre 1836 « il ne reste plus qu'à lambrisser les chambres des appartements de M. le régent et de la maîtresse ». Le 15 décembre 1836, on apprend que la Municipalité a perçu « les 400[#] que l'Etat lui avait assignés pour lui aider à bâtir la maison d'école ».

Collège de Fey construit en 1836



classe d'en haut, pour les grands élèves

classe d'en bas pour les petits élèves

appartement du régent

appartement de la maîtresse

toilettes des enfants

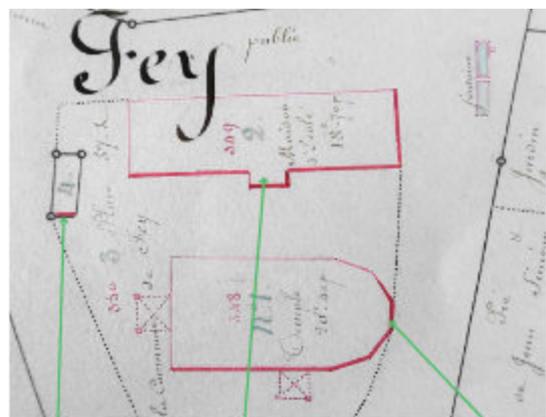


maison de commune démolie en remplacée par le nouveau collège en 1836

cour de récréation à l'emplacement d'un cimetière désaffecté

église de Fey à son emplacement actuel

Le nouveau collège et l'église après 1836



toilettes

Nouveau collège

église

L'ÉCOLE, LIEU DE VIOLENCE

Violence des enseignants

Les maîtres et les maîtresses tapaient les élèves, parfois très violemment, malgré que cela soit interdit par la loi depuis le début du XIXème siècle. Voyons quelques exemples de mauvais traitements physiques de la part des enseignants sans parler de tous les mauvais traitements moraux sur lesquels on n'a que peu de témoignages : bourrer la bouche de jeunes élèves bavards avec des craies, inscrire un gros M à la craie rouge sur le front d'un élève qui vient de dire un mensonge, casser une grosse baguette de noisetier sur le derrière d'un élève qui n'a pas appris sa leçon d'histoire biblique, coincer un ou une élève, obligatoirement petit ou petite, entre la fenêtre de la classe et les volets qu'on ferme pour l'occasion, coups de tape-frottoir sur le derrière, gifles, coups de baguette sur les doigts, coups de pied, coups de talons aiguilles dans les cuisses d'une jeune élève qui n'arrive pas à parler ni à lire et qu'on ne sait pas soigner autrement, cheveux arrachés ou encore oreilles décollées, etc..... Les plaintes des parents étaient très rares.

Violence des élèves

Ce n'était pas mieux de la part des élèves contre les enseignants. De la part des garçons : coups de poing dans la poitrine d'un régent trop fluet pour se défendre contre de grands et robustes garçons de dernière année, basculement d'un gros maître plein de rhumatismes dans la caisse à bois et le pire qui s'est déroulé dans le collège de Fey, pendaison du régent par les pieds depuis une fenêtre de la classe d'en haut, fermement maintenu par les plus costauds de ses élèves. Ajoutons des tentatives d'incendie des bâtiments scolaires, en général de la part d'élèves en détresse familiale. De la part des filles, on relate : coups de pied, coups de poing et gifles à la maîtresse par des grandes élèves.

En en plus de cela, moqueries et quolibets dans la rue, sobriquets injurieux, sans parler des enfants des maîtres et des maîtresses qui se faisaient parfois taper à la sortie de l'école par les autres élèves qui voulaient se venger de leur régent.

Les actes de violence des élèves entre eux étaient tout aussi forts et fréquents mais on en parle moins dans les procès-verbaux.

Ce nouveau collège, construit en 1836 à l'emplacement d'un cimetière désaffecté, comportait deux classes d'écoles, pour 100 élèves en tout, les filles au rez-de-chaussée et les garçons à l'étage et deux appartements, celui de la maîtresse au rez-de-chaussée et celui du régent à l'étage. On ne trouvait à cette époque ni eau courante ni toilettes dans le bâtiment de l'école ni dans les appartements des fermes. Les toilettes des élèves, très sommaires, sont visibles à droite du bâtiment. Des toilettes pour les enseignants et leurs familles ont été construites beaucoup plus tard, un seul emplacement pour les deux appartements. Ce collège, trop petit, très vétuste et insalubre, impossible à rénover ou à agrandir pour y installer des salles de bains, a été démolie au début des années 1960.

L'ÉCOLE, PARFOIS LIEU DE PLAISIR POUR LA MAÎTRESSE

En raison d'un nombre d'élèves beaucoup trop élevé et de la très mauvaise qualité d'habitation dans les appartements du collège de Fey, les enseignants et les enseignantes ne restaient jamais beaucoup plus d'une année ou deux à Fey. Dès qu'ils le pouvaient, ils cherchaient à se faire nommer en ville pour travailler dans de meilleures conditions et pour pouvoir se fondre dans l'anonymat urbain. Notons que, jusque dans les années 1980, les enseignants avaient l'obligation d'être domiciliés dans la localité où ils travaillaient. Ils étaient souvent les seuls salariés du village.

Les enseignants étaient des personnages publics épiés par une population envieuse de leur salaire, de leur statut et de leurs vacances, jusque dans les années 1980.

Une jeune et jolie maîtresse était donc arrivée à Fey pour son premier poste vers le milieu des années 1950. Gaie, vive et travailleuse, elle a rapidement su se faire accepter par la population malgré des actes de violence très excessifs en classe. Dotée d'un tempérament tout à fait normal pour une jeune femme en bonne santé, elle s'est très rapidement trouvé un ami, enseignant dans un autre village qu'elle allait visiter grâce à un scooter qu'elle venait de s'acheter avec une de ses premières paies. Cette liberté fut rapidement source de bavardage surtout pour des femmes qui ne côtoyaient, comme hommes à cette époque, que leur mari, leur beau-père, leurs beaux-frères, leurs fils et des vieux domestiques, le tout dans des appartements suroccupés.

Cependant, son fort tempérament a fait qu'elle ne se contentait pas de son ami mais qu'elle recevait aussi de temps en temps un amant dans son appartement du collège, pendant les heures de classe.

Lors des jours de rencontre, si c'était pendant la matinée, elle disait à ses élèves, tous des petits, ignorants des réalités de la vie : - Je vous laisse seuls un petit moment parce que je dois aller faire du feu dans le fourneau de mon appartement. Mais pour pouvoir surveiller sa classe en tout cas de manière auditive, elle demandait à son meilleur élève de faire chanter les enfants pendant son absence. Son appartement était situé sur le même étage que sa classe. Et c'était parti pour : Il était une bergère, et ron et ron, petit patapon ou d'autres chansons. Et, au bout d'un moment, alertée par le changement de bruit, elle revenait dans sa classe en peignoir de bain, pour dire que son fourneau partait mal et qu'elle devait retourner chez elle. Elle donnait alors à faire quelques exercices de dessin à ses élèves qui n'y voyaient que du feu, c'est bien le cas de le dire. Personne au village à cette époque ne savait ce que pouvait être un peignoir de bain. Il semble que cette jeune maîtresse ait été la seule enseignante connue à avoir eu des relations sexuelles pendant des heures de classe. Voilà qui excita très fort les messieurs et énerva encore bien plus fort les dames quand cela se sut.

La Feuille de Foyard de Fey



DÉFIBRILLATEUR

Nous vous rappelons qu'un **défibrillateur** est disponible et accessible en tout temps **à l'intérieur de l'ancienne cabine téléphonique qui est située entre la boîte aux lettres et le Café Central.**



Le défibrillateur se trouve dans la cabine.

Chaque seconde compte lors d'un arrêt cardio-respiratoire pour que la victime puisse bénéficier d'un maximum de chances de survie.

Après avoir appelé les secours au 144, il faut immédiatement commencer un massage cardiaque, se faire apporter au plus vite le défibrillateur et le mettre immédiatement en route tout en poursuivant le massage cardiaque.

Le défibrillateur vous guidera automatiquement tout au long de la réanimation en vous indiquant clairement ce qu'il faut faire jusqu'à l'arrivée des secours.

Son utilisation est à la portée de toutes et de tous.



Dès sa mise en route le défibrillateur indique clairement la marche à suivre.

La Feuille de Foyard de Fey



SOUTIEN ET AIDE PSYCHOLOGIQUE

En cas de circonstances difficiles, il est possible de trouver de l'aide et du soutien psychologique aux adresses suivantes:

LA MAIN TENDUE AU NUMÉRO 143

QUELQU'UN À QUI PARLER

Un entretien aide souvent à avancer
...en tout temps, anonyme et gratuit!

Aide par tchat
...ouvert le soir de 20h à 22h!

Aide par mail
...nous répondons au plus tard dans les 48h!

Tél 143 **Tchat - www.143.ch** **Mail - www.143.ch**

- 250'855 appels par an, dont 31'126 pour le canton de Vaud
- 669 répondants bénévoles actifs et formés en permanence dans 12 postes en Suisse, dont 60 dans le canton de Vaud
- Anonymat et confidentialité garantis
- **Un service gratuit**, hormis la taxe de base perçue par le fournisseur de téléphonie (max. 70 centimes) 24h/24 et 7/7
- Des séminaires de formation à l'écoute destinés aux personnes privées, aux entreprises et aux collectivités
- www.lausanne.143.ch: informations pour le canton de Vaud

Le label ZEW0 garantit la qualité des prestations et la transparence sur l'utilisation des dons des institutions d'utilité publique collectant des dons

Tél 143
La Main Tendue
VAUD

INFO SENIORS VAUD

La plateforme internet gratuite dédiée aux seniors vaudois, à leurs proches ainsi qu'aux professionnels, dans le domaine du social et de la santé.

www.infoseniorsvaud.ch

Et pour les 11 à 20 ans

CIAO.CH AU NUMÉRO 147

Le site web [ciao](http://ciao.ch) - estimesdesoi.ch

Pour faire le point et apprendre à cultiver son estime de soi

www.ciao.ch/themes/estime-de-soi/

Le site www.estimesdesoi.ch a pour but d'aider, à travers différentes activités, les adolescent-e-s à mieux se connaître et à améliorer le regard qu'ils se portent.

Le module propose des tests interactifs, des informations, des conseils, des exercices et des témoignages.

PAS AU TOP À CAUSE DU CORONA?

T'AS DES QUESTIONS OU JUSTE ENVIE DE T'EXPRIMER?

CIAO.CH

ENVIE DE PARLER, DE TE CONFIER?

147

BESOIN D'AIDE? →

APPELLE LA CENTRALE DES MÉDECINS

0848 433 433

TROUVE PLEIN D'INFOS ET DIS-NOUS COMMENT TU VAS

UNE ACTION DE LA VILLE DE LAUSANNE - CIAO.CH - UNICANTE - ÉTAT DE VAUD

La Municipalité remercie tous les commerces du village, le Café central, la Jeunesse, ainsi que toutes les personnes qui ont offert ou offre encore leur soutien à la population pendant cette période de COVID-19.

Continuez à bien prendre soin de vous.



Le carillon de la muni, illustration de Camille Laurent.

MUNICIPALITÉ DE FEY - DICASTÈRE POUR LA LÉGISLATURE 2016 -2021

François Guignard

Syndic

Suppléante Cécile Laurent, municipale et Vice-syndique de la municipalité

Administration générale, contrôle des habitants, finances, assurances, informatique, site internet, transports, domaines.

Route de Bercher no 2, 1044 Fey

☎ 021/887 81 08

☎ 079/611 53 16

✉ syndic@fey-vd.ch

Cécile Laurent Haldimann

Vice-syndique

Suppléant Marc Aubry, municipal

Police des constructions, citernes à mazout, aménagement du territoire, paroisses, Région GDV, énergies.

Chemin de St-François no 12, 1044 Fey

☎ 079/764 93 90

✉ laurentcecile@bluewin.ch

Carlos Bujard Municipal

Suppléante Sabine Freymond, municipale

Routes, service hivernal, balayage, chemins urbains, noms des rues, numérotation des bâtiments, éclairage public, panneaux BPA, signalisation, employés communaux, chemins agricoles.

Route de Possens no 11, 1044 Fey

☎ 079/431 80 50

✉ carlos.bujard@gmail.com

Samuel Baconnier Municipal

Suppléant Christian Péguiro, municipal

AIAE, eaux sous pression, eaux claires, eaux usées, bornes hydrantes, fontaines, step, épuration, fosses septiques, collecteurs, drainages, forêts, chemins forestiers.

Place de l'Eglise 2, 1044 Fey

☎ 079/541 50 57

✉ s.baconnier@citycable.ch

Christian Peguiro Municipal

Suppléant François Guignard, syndic

Gestion des déchets, pâturage, quartier-maître local, affaires militaires, protection civile, pompiers.

Route de Vuarrens no 13, 1044 Fey

☎ 079/737 47 17

✉ ch.peguiro@bluewin.ch

Sabine Freymond Municipale

Suppléant Samuel Baconnier, municipal

Services sociaux, police, autorisation de manifestation Pocama, écoles, ASIRE, service dentaire, sociétés locales, culture, sport.

Rue de l'Ancien-Four no 4, 1044 Fey

☎ 078/640 80 20

✉ sabine.freymond@gmail.com

Marc Aubry Municipal

Suppléant Carlos Bujard, municipal

Bâtiments communaux, refuge, gestion des clés, cimetière, services funèbres, place de jeux, espaces verts.

Chemin de Dournel no 1, 1044 Fey

☎ 078/752 89 68

✉ maubry.muni@gmail.com

Contrôle des habitants

☎ 021/887 70 88

✉ contrhab@fey-vd.ch

Jessy Montandon

Jours et heures d'ouvertures

Lundi	17h00 - 19h00
-------	---------------

Ou sur rendez-vous

Grefe communal

Ancien Four 6, 1044 Fey

☎ 021/887 81 13

✉ greffe@fey-vd.ch

Jours et heures d'ouvertures
Sur rendez-vous

Boursier

☎ 021/887 86 21

✉ bourse@fey-vd.ch

Stéphane Laurent